

États financiers consolidés (Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action.)

## NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements sur lesquels nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

### Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'incidence de la conversion des comptes de nos filiales, succursales étrangères et sociétés associées qui utilisent une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien, est reflétée à la rubrique Capitaux propres, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les autres gains et pertes de change (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constatées, selon l'intention de la direction, en tant que titres du compte de négociation ou titres du compte de placement.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de vente à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts sur les titres portant intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres du compte de placement comprennent les valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources de financement ou des modalités, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Les titres de participation du compte de placement sont constatés au coût et les titres de créance du compte de placement, au coût non amorti. Les dividendes et les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les primes et les escomptes sur les titres de créance sont amortis au revenu d'intérêt selon la méthode du rendement effectif jusqu'à l'échéance des titres s'y rapportant. Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres du compte de placement, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur durable sont inclus dans le poste Gain (perte) à la vente de titres du compte de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres de substitut de prêt sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le

traitement comptable de ces titres est identique à celui des prêts et, lorsque cela est nécessaire, une réduction est apportée au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

### Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vendons des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par le gouvernement canadien, sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par le gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la provision pour pertes sur créances à l'égard du prêt en question. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, à l'état consolidé des résultats, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est demandée si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client, et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de vente. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultat, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

### Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies,

**NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais a également trait aux produits dérivés, aux titres de substitut de prêt et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

*Provisions cumulatives spécifiques*

Des provisions cumulatives spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

*Provision cumulative générale attribuée*

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi trimestriellement en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en cours et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des prêts et des acceptations de banque liés aux grandes entreprises et aux gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse de l'évolution des pertes selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiation, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

*Provision cumulative générale non attribuée*

La provision cumulative générale non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques attribuées ou la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation, qui est revue trimestriellement, tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation; elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas d'autres provisions cumulatives.

**Acceptations**

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

**Produits dérivés**

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer nos risques à l'égard des taux d'intérêt et de change et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de

change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur devises et sur taux d'intérêt et les produits dérivés de crédit. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les produits dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, y compris certains bons de souscription, engagements de prêt et produits dérivés intégrés dans des contrats de dépôt indexés sur actions, sont inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Une partie de la valeur du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif, à titre d'ajustement pour le risque de crédit lié à ces contrats. Les justes valeurs des produits dérivés sont inscrites à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif et au passif; toutefois, les montants nets sont présentés lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net à l'étranger. La couverture est documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Lorsqu'un produit dérivé détenu à des fins autres que de négociation est désigné et s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, le gain ou la perte lié à ce produit dérivé est constaté sur la durée de l'actif ou du passif couvert à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêts.

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en dollars américains sont utilisés pour gérer certains risques liés aux placements effectués dans des filiales, des succursales ou des sociétés dont les activités sont libellées en une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture sont inscrits au poste Ajustements au titre de l'écart de conversion.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, sur une base prospective. La juste valeur du produit dérivé est constatée à ce moment à titre de montant se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est reporté et inscrit au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente d'un produit dérivé ou de sa liquidation avant l'échéance prévue. La juste valeur du produit dérivé est comptabilisée à ce moment à titre de montant se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont inscrits à leur juste valeur brute à titre de montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Il est toujours possible de désigner ces produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans le revenu net d'intérêt.

### Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis. La dépréciation de l'écart d'acquisition est déterminée au niveau des unités d'exploitation au moyen d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par année, le 1<sup>er</sup> août. Les unités d'exploitation regroupent les activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables et peuvent représenter soit un secteur d'exploitation, soit une unité opérationnelle à l'intérieur d'un secteur d'exploitation.

Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation.

### Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts reportés. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts reportés liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition est promulgué.

Le montant net des impôts reportés résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision cumulative pour moins-valeur afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

### Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite prévus par la loi, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Nous capitalisons annuellement nos régimes de retraite prévus par la loi et nos régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie en fonction des montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. Ces régimes fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite.

Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations à payer, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation, en des obligations et en des débentures. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur.

La charge au titre des prestations constituées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des

prestations constituées au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des investissements prévu sur la valeur marchande de l'actif du régime, à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisés, à l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets non comptabilisés et à l'amortissement de l'actif ou de l'obligation transitoire non comptabilisé. L'amortissement est calculé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge de retraite sur les cotisations aux caisses de retraite est constaté comme charge au titre des prestations constituées au poste Autres passifs. Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont aussi constatés sous Autres passifs.

Le coût des régimes à cotisations déterminées est imputé aux résultats au cours de la période où les services connexes sont rendus.

### Titrisation des prêts

Nous effectuons périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des entités ad hoc ou à des fiduciaires indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les prêts sont retirés du bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que l'abandon du contrôle ait lieu, les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible selon la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA, intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité. De plus, le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si les conditions ne sont pas remplies, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Nous conservons souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits de gestion et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction notamment de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession.

Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Nous continuons généralement d'assumer la responsabilité de la gestion des prêts cédés. Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés parmi les titres du compte de placement s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettrait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé.

### Activités d'assurance

Les placements sont inclus dans les titres du compte de placement. Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée du contrat connexe.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues de manière à refléter les résultats réels et les conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD comprennent les primes non acquises, qui représentent la tranche non échue des primes, de même que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés.

**NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne peut excéder 20 ans. Pour ce qui est des titres de participation, les gains et les pertes réalisés sont reportés et inclus dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. Les écarts entre la valeur marchande et la valeur comptable ajustée des placements dans des titres de participation sont réduits trimestriellement de 5 %. Des placements précis sont ramenés à leur valeur marchande ou à leur valeur de réalisation nette s'il est établi qu'une perte de valeur est durable. La réduction de valeur est inscrite au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est constatée.

Les coûts d'acquisition relatifs à l'assurance comprennent les commissions, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables qui sont principalement liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux contrats d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur marchande des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais le titulaire de police liée à un fonds distinct assume le risque et conserve les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des services tarifés liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Le revenu provenant des services tarifés comprend les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

**Bénéfice par action**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions de trésorerie. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites.

**Principales modifications comptables***Modification de la présentation des états financiers*

Au cours de l'exercice, nous avons révisé la présentation de certains éléments de notre bilan consolidé et nous avons reclassé des certificats de dépôt d'un montant de 3,2 milliards de dollars (5,7 milliards en 2003) ainsi que d'un montant de 6,8 milliards (5,8 milliards en 2003), auparavant présentés au poste Dépôts productifs d'intérêts à des banques, dans les postes Titres du compte de négociation et Titres du compte de placement, respectivement, afin de refléter de manière plus appropriée la nature de ces instruments.

*Principes comptables généralement reconnus*

En juillet 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 1100 de son Manuel, intitulé *Principes comptables généralement reconnus* (chapitre 1100 de l'ICCA). Ce chapitre établit les normes de présentation de l'information financière conformément aux PCGR et fournit des directives relatives aux sources à consulter au moment du choix des conventions comptables et de la présentation appropriée lorsqu'un sujet donné n'est pas expressément traité par les sources premières de PCGR. Les dispositions du chapitre 1100 de l'ICCA sont appliquées prospectivement aux soldes en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2003 et aux opérations survenues après cette date. À la lumière des dispositions du chapitre 1100 de l'ICCA, nous avons examiné notre application de certaines conventions comptables, comme il est expliqué ci-après.

**Effets en circulation**

Au cours de l'exercice, nous avons révisé la présentation de certains éléments des comptes d'effets en circulation et nous avons reclassé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003, les soldes dus à d'autres banques qui découlent du système de règlement par compensation. Ces montants étaient auparavant inscrits au poste Encaisse et montants à recevoir de banques et ont été reclassés dans les dépôts de banques, les autres passifs et les autres actifs afin de refléter de manière plus appropriée la nature de ces soldes. Les soldes dus par d'autres banques qui découlent du système de règlement par compensation continueront d'être classés dans le poste Encaisse et montants à recevoir de banques. Au 31 octobre 2004, des montants de 180 millions de dollars, de 1,7 milliard et de 1,1 milliard inscrits au poste Encaisse et montants à recevoir de banques ont été reclassés aux postes Dépôts – Banques, Autres passifs et Autres actifs, respectivement.

**Actions de trésorerie**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003, nous avons inscrit, à titre de déduction du total des capitaux propres, nos propres actions acquises et détenues par des filiales à des fins autres que leur annulation. Ces actions sont maintenant présentées au poste Actions de trésorerie, mais étaient auparavant classées dans les titres du compte de négociation et dans les autres actifs. Le solde en circulation au début de l'exercice a été reclassé dans les actions de trésorerie plutôt que dans les actifs. Les actions de trésorerie sont inscrites à leur coût historique et subissent une réduction au moment de la vente ou du transfert aux employés en vertu de certaines ententes de rémunération à base d'actions. Tout gain ou toute perte sur la vente ou le transfert d'actions de trésorerie est constaté dans le capital d'apport additionnel ou imputé aux bénéficiaires non répartis, respectivement.

**Actions libellées en devises**

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2003, nos actions privilégiées libellées en devises étaient converties au taux en vigueur à la date de chaque bilan. Nous ne modifions plus le taux auquel ces actions sont converties. L'incidence de cette modification sur nos états financiers consolidés n'a pas été importante.

*Contrats de dépôt indexés sur actions*

En novembre 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 17, intitulée *Contrats de dépôt indexés sur actions*, qui a trait aux obligations de dépôt prévoyant que nous versions des paiements variables basés sur le rendement de certains indices boursiers, et qui permet la constatation à la juste valeur des obligations au titre du paiement variable intégrées dans ces contrats, les variations de cette juste valeur devant être constatées dans les résultats au fur et à mesure qu'elles se produisent. Nous avons choisi d'appliquer la note d'orientation prospectivement à nos certificats de placement garanti indexés sur actions et à nos billets indexés sur actions, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

*Classement des couvertures économiques*

Nous avons mis à jour la présentation des couvertures économiques qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture afin de reclasser les gains et les pertes réalisés sur ces couvertures, auparavant présentés au poste Revenu d'intérêt – Prêts, dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Autres, de telle sorte que les revenus, les charges et les variations de la juste valeur liés à ces produits dérivés sont maintenant tous inscrits au même poste de nos états consolidés des résultats pour la période courante et les périodes antérieures.

*Avantages sociaux futurs*

En janvier 2004, l'ICCA a modifié le chapitre 3461 de son Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs* (chapitre 3461R de l'ICCA), afin d'exiger la divulgation de renseignements supplémentaires relatifs aux actifs, aux flux de trésorerie et au coût net des prestations périodiques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. En ce qui a trait aux exercices, les nouvelles exigences sont en vigueur pour les exercices se terminant à compter du 30 juin 2004 et, en ce qui a trait aux périodes intermédiaires, les nouvelles exigences sont en vigueur pour les périodes se terminant à compter de cette date. Au cours de l'exercice, nous avons adopté les recommandations du chapitre 3461R de l'ICCA, et les renseignements supplémentaires sur nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont présentés à la note 17.

**Modifications comptables futures***Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*

La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Elle a été révisée afin d'être harmonisée avec le nouveau bulletin d'interprétation n° 46 du Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulé *Consolidation of Variable Interest Entities* (FIN 46R). La NOC-15 définit une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) comme une entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire. La NOC-15

exige que le principal bénéficiaire consolide une EDDV et définit le principal bénéficiaire comme l'entité qui est exposée à une majorité des pertes prévues de l'EDDV (comme il est défini dans la NOC-15) et/ou obtient la majorité des gains résiduels prévus (comme il est défini dans la NOC-15). En outre, la NOC-15 prévoit la divulgation de certains renseignements au sujet des EDDV qui ne sont pas consolidées, mais dans lesquelles nous détenons des droits variables importants.

Le tableau qui suit fournit des renseignements au sujet des EDDV dont nous serons le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15 ou dans lesquelles nous serons réputés détenir des droits variables importants :

	Total de l'actif au 31 octobre 2004	Risque de perte maximal au 31 octobre 2004
<b>EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables importants (1) :</b>		
Fonds multicédants que nous administrons (2)	25 608 \$	25 443 \$
Fonds de tiers	3 994	1 133
EDDV de financement structuré	2 079	1 436
Fonds de placement	2 192	508
Obligations garanties par des créances	999	12
Autres	510	77
<b>EDDV dont nous serons le principal bénéficiaire (3) :</b>		
EDDV de financement structuré	1 406 \$	
Fonds de placement	713	
EDDV de réorganisation	673	
Structures de rémunération	206	
Autres	299	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables importants détenus dans ces EDDV représente principalement les placements dans ces entités, les prêts et les concours de trésorerie qui leur ont été consentis ainsi que la juste valeur des produits dérivés conclus avec elles. Une tranche de 2 033 millions de dollars de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les fonds en vertu d'engagements d'acquisition en cours au 31 octobre 2004. L'actif réel détenu par ces fonds au 31 octobre 2004 se chiffrait à 18 529 millions de dollars.
- (3) Nous consolidons en totalité ou proportionnellement des entités ayant des actifs de 2 498 millions de dollars au 31 octobre 2004. En vertu de la NOC-15, nous les consoliderons en totalité. Nous commencerons à consolider le reste de ces entités au moment de l'adoption de la NOC-15.

**Fonds multicédants**

Nous administrons des programmes de papier commercial adossé à des créances offerts par des fonds multicédants (fonds multicédants) qui acquièrent des actifs financiers auprès de nos clients et qui financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des créances. Les clients utilisent ces entités multicédantes afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement. Ces fonds multicédants ont été restructurés au cours de 2004. Dans le cadre de la restructuration, un tiers non lié (« l'investisseur assumant les pertes prévues ») a accepté d'assumer les pertes sur créances (jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal) qui pourraient survenir à l'égard des actifs des fonds multicédants (la « position de perte de premier niveau des fonds multicédants ») avant nous et les détenteurs de titres d'emprunt des fonds multicédants. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des fonds multicédants, chaque fonds multicédant verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume une plus grande part que nous des pertes prévues de chaque fonds multicédant et, par conséquent, en vertu de la NOC-15, nous n'en serons pas le principal bénéficiaire et nous ne serons pas tenus de consolider ces fonds multicédants. Toutefois, nous continuons de détenir des droits variables importants dans ces fonds multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels. Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont aussi inclus et décrits à la note 20 qui présente des renseignements sur les garanties.

**Obligations garanties par des créances**

Nous agissons à titre de gestionnaire de garanties pour plusieurs entités offrant des obligations garanties par des créances (OGC), qui investissent dans des prêts à terme avec levier financier consentis par la Banque, dans des obligations à rendement élevé et dans du crédit mezzanine aux entreprises. À ce titre, nous sommes tenus d'investir dans une partie de la tranche « premier risque » des OGC, qui représente notre exposition aux pertes. Dans la plupart des cas, notre part de la tranche « premier risque » et les honoraires que nous percevons à titre de gestionnaire de garanties ne nous exposent pas à la majorité des pertes prévues; par conséquent, nous ne sommes pas le principal bénéficiaire de ces OGC.

**EDDV de réorganisation**

Nous utilisons des EDDV de réorganisation, qui transforment habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, pour répartir le risque de

crédit et créer des produits de crédit uniques qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés avec ces entités afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les effets émis, qui ne répondent pas aux critères de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12, intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), pour la comptabilisation comme une vente. Nous investissons parfois dans des effets émis par ces EDDV, ce qui fait que nous en sommes le principal bénéficiaire, entraînant ainsi la consolidation.

**EDDV de financement structuré**

Nous finançons des EDDV faisant partie d'opérations structurées ayant un résultat visé comme la diminution du risque lié à des actifs précis, l'obtention d'un rendement plus élevé ou la réponse aux exigences de clients. Parfois, notre participation dans ces EDDV nous expose à une majorité des pertes prévues, ce qui entraînera leur consolidation.

**Fonds de placement**

Nous contribuons au développement de produits de placement par des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement qui sont vendus à des épargnants. Nous concluons des contrats sur produits dérivés avec ces fonds afin d'offrir aux investisseurs le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous serons le principal bénéficiaire lorsque notre participation dans les produits dérivés ou notre placement dans les autres fonds nous expose à une majorité de leurs pertes prévues respectives.

**Fiducies de capital**

Nous déconsoliderons la Fiducie de capital RBC II qui a été créée en 2003 aux fins de l'émission d'un type innovateur de capital de première catégorie de 900 millions de dollars. Nous avons émis un billet de dépôt de premier rang du même montant à la fiducie. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à la fiducie, nous ne serons pas réputés en être le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. Nous procéderons, pour des raisons semblables, à la déconsolidation de certaines autres fiducies de capital pour environ 150 millions de dollars.

**NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Titrisation de nos actifs financiers**

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'entités ad hoc dont aucune ne sera consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible aux termes de la NOC-12 et est donc exemptée expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15, et le degré de notre participation dans chacune des entités ad hoc restantes par rapport aux autres investisseurs sera tel que nous n'assumerons pas la plus grande part des pertes prévues. Pour de plus amples détails ayant trait à nos activités de titrisation, voir la note 7.

**Fonds communs de placement et actifs administrés en fiducie**

En vertu de la version antérieure de la NOC-15, nous avons conclu initialement que nous serions le principal bénéficiaire d'entités présentant une faible volatilité du rendement sur leur actif. Puisque la NOC-15 révisée a retiré la disposition de la version antérieure de la NOC-15 qui exigeait la comparaison entre les honoraires bruts que nous touchons et la variabilité du rendement à laquelle sont exposés les investisseurs ou les bénéficiaires, nous ne nous considérons plus comme le principal bénéficiaire de ces entités et nous ne considérons pas que la variabilité de nos honoraires est

importante par rapport au risque assumé par les investisseurs ou les bénéficiaires.

Nous continuons à surveiller les faits nouveaux, y compris les directives d'interprétation additionnelles publiées par les organismes de réglementation, qui pourraient influencer sur notre interprétation actuelle de la NOC-15.

**Passif et capitaux propres**

Par suite des révisions du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2004, nous devons présenter à titre de passifs certains de nos instruments financiers devant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur. La norme révisée pourrait entraîner le reclassement d'un montant de 1,4 milliard de dollars en titres de fiducie de capital actuellement compris dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales et d'un montant de 300 millions en actions privilégiées de premier rang, série N, à titre de passifs financiers dans notre bilan consolidé. Les distributions du rendement et dividendes cumulés relatifs à ces instruments seront aussi reclassés sous la rubrique Frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

**NOTE 2 ACQUISITIONS IMPORTANTES****2004**

En 2004, nous avons conclu les acquisitions de Provident Financial Group Inc. (Provident), William R. Hough & Co., Inc. (William R. Hough) et les activités canadiennes de Provident Life and Accident Insurance Company

(UnumProvident). Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Provident	William R. Hough	UnumProvident
Date d'acquisition	21 novembre 2003	27 février 2004	1 <sup>er</sup> mai 2004
Secteur d'exploitation	RBC Banque	RBC Investissements	RBC Assurances
Participation acquise	s.o.	100 %	s.o.
Contrepartie	Paiement en espèces de 81 \$ US	Paiement en espèces de 112 \$ US	s.o. (2)
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	1 145 \$	54 \$	1 617 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(1 180)	(21)	(1 617)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	(35)	33	–
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	13	–	–
Listes de clients et relations (1)	–	12	–
Écart d'acquisition	127	105	–
Total de la contrepartie	105 \$	150 \$	– \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients et relations sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 8 ans et de 15 ans, respectivement.

(2) RBC Assurances a acquis les activités canadiennes de UnumProvident. Dans le cadre de cette opération, RBC Assurances a pris en charge les obligations au titre des polices de UnumProvident et a reçu des actifs ayant une juste valeur équivalente pour acquitter les paiements futurs.

**2003**

En 2003, nous avons conclu les acquisitions de Admiralty Bancorp, Inc. (Admiralty), de Business Men's Assurance Company of America (BMA) et de

Sterling Capital Mortgage Company (SCMC). Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Admiralty	BMA	SCMC
Date d'acquisition	29 janvier 2003	1 <sup>er</sup> mai 2003	30 septembre 2003
Secteur d'exploitation	RBC Banque	RBC Assurances/ RBC Investissements	RBC Banque
Participation acquise	100 %	100 %	100 %
Contrepartie	153 \$ US en espèces	207 \$ US en espèces (1)	100 \$ US en espèces
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	942 \$	3 099 \$	470 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(866)	(2 822)	(437)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	76	277	33
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (2)	23	–	–
Écart d'acquisition	134	19	103
Total de la contrepartie	233 \$	296 \$	136 \$

(1) Comprend l'acquisition connexe de Jones & Babson Inc. par RBC Dain Rauscher pour une contrepartie en espèces de 19 millions de dollars US. Cette acquisition comprend des immobilisations corporelles nettes d'une juste valeur de 9 millions de dollars et a entraîné un écart d'acquisition de 19 millions.

(2) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base pour Admiralty sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans.

**NOTE 3 RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION ET PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE**

2004	RBC Banque	RBC Investissements	RBC Assurances	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 517 \$	429 \$	-\$	679 \$	177 \$	(109)\$	6 693 \$	5 183 \$	1 116 \$	394 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 040	3 322	2 870	2 077	887	232	11 428	6 121	3 699	1 608
Total des revenus	7 557	3 751	2 870	2 756	1 064	123	18 121	11 304	4 815	2 002
Provision pour pertes sur créances	474	4	-	(77)	(19)	(36)	346	343	61	(58)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	-	-	2 124	-	-	-	2 124	909	872	343
Frais autres que d'intérêt	4 840	3 014	487	2 017	738	13	11 109	6 449	3 680	980
Charges liées au réalignement de l'entreprise	75	17	8	25	3	64	192	142	44	6
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	130	-	-	-	-	-	130	-	130	-
Bénéfice net avant impôts	2 038	716	251	791	342	82	4 220	3 461	28	731
Charge d'impôts	730	226	(5)	164	118	(1)	1 232	1 149	3	80
Part des actionnaires sans contrôle	16	-	-	2	-	153	171	157	9	5
Bénéfice net (perte nette)	1 292 \$	490 \$	256 \$	625 \$	224 \$	(70)\$	2 817 \$	2 155 \$	16 \$	646 \$
Total de l'actif moyen (1)	172 300 \$	17 600 \$	9 300 \$	218 300 \$	2 000 \$	9 700 \$	429 200 \$	238 000 \$	95 500 \$	95 700 \$

2003	RBC Banque	RBC Investissements	RBC Assurances	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 546 \$	419 \$	-\$	415 \$	166 \$	50 \$	6 596 \$	5 128 \$	1 210 \$	258 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 127	3 110	2 356	2 241	824	164	10 822	5 426	3 537	1 859
Total des revenus	7 673	3 529	2 356	2 656	990	214	17 418	10 554	4 747	2 117
Provision pour pertes sur créances	554	(2)	-	195	2	(28)	721	527	106	88
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	-	-	1 696	-	-	-	1 696	669	543	484
Frais autres que d'intérêt	4 650	2 912	460	1 671	714	2	10 409	5 992	3 511	906
Bénéfice net avant impôts	2 469	619	200	790	274	240	4 592	3 366	587	639
Charge d'impôts	900	209	(16)	278	97	(8)	1 460	1 202	208	50
Part des actionnaires sans contrôle	8	-	-	4	-	115	127	114	8	5
Bénéfice net	1 561 \$	410 \$	216 \$	508 \$	177 \$	133 \$	3 005 \$	2 050 \$	371 \$	584 \$
Total de l'actif moyen (1)	162 400 \$	17 600 \$	6 700 \$	198 500 \$	2 100 \$	9 100 \$	396 400 \$	230 000 \$	81 200 \$	85 200 \$

2002	RBC Banque	RBC Investissements	RBC Assurances	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 557 \$	371 \$	-\$	532 \$	137 \$	338 \$	6 935 \$	5 472 \$	1 106 \$	357 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 073	3 274	2 043	2 112	820	(2)	10 320	4 956	3 632	1 732
Total des revenus	7 630	3 645	2 043	2 644	957	336	17 255	10 428	4 738	2 089
Provision pour pertes sur créances	626	(1)	-	465	10	(35)	1 065	529	440	96
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	-	-	1 535	-	-	-	1 535	489	465	581
Frais autres que d'intérêt	4 528	3 146	437	1 627	668	14	10 420	5 921	3 674	825
Bénéfice net avant impôts	2 476	500	71	552	279	357	4 235	3 489	159	587
Charge d'impôts	937	157	(46)	135	108	74	1 365	1 305	16	44
Part des actionnaires sans contrôle	8	-	-	-	-	100	108	100	2	6
Bénéfice net	1 531 \$	343 \$	117 \$	417 \$	171 \$	183 \$	2 762 \$	2 084 \$	141 \$	537 \$
Total de l'actif moyen (1)	156 500 \$	15 100 \$	5 600 \$	178 200 \$	2 500 \$	9 400 \$	367 300 \$	225 700 \$	72 600 \$	69 000 \$

(1) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Aux fins de l'information de gestion, nos activités sont réparties entre différents secteurs d'exploitation principaux : RBC Banque, RBC Investissements, RBC Assurances, RBC Marchés des Capitaux et RBC Services Internationaux. Le secteur Autres comprend principalement la trésorerie générale, les groupes fonctionnels et le groupe de technologie de l'information.

Le processus d'information de gestion comprend la mesure du rendement de ces secteurs d'exploitation fondée sur notre structure de gestion, et peut ne pas être comparable à des renseignements semblables présentés par d'autres sociétés de services financiers.

Nous utilisons un modèle d'information de gestion qui comprend des méthodologies pour l'établissement des prix de cession interne des fonds, l'attribution du capital économique et les transferts de coûts afin de mesurer les résultats des secteurs d'exploitation. Les revenus et les charges d'exploitation directement liés à un secteur d'exploitation sont inclus dans les résultats de ce secteur. L'établissement des prix de cession interne des fonds, des biens et des services entre les secteurs d'exploitation suit généralement les taux du marché. Les coûts et les frais indirects ainsi que le capital sont répartis entre les secteurs d'exploitation selon des méthodes de répartition basées sur le risque, ces méthodes étant assujetties à un examen périodique.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui du client. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Au cours de l'exercice, nous avons revu notre présentation des résultats par secteur géographique et nous avons reclassé certains montants afin de refléter de manière plus appropriée la façon dont la direction examine ces résultats, conformément à la méthodologie présentée plus haut. Au sein de RBC Assurances, certains montants relatifs à la réassurance, auparavant présentés dans les secteurs États-Unis ou Canada, ont été reclassés dans le secteur Autres pays.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2004, nous avons réaligné notre structure organisationnelle, ce qui a entraîné l'établissement de nouveaux secteurs. Voir la note 24 pour une description des nouveaux secteurs.

**NOTE 4 ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS**

Parallèlement à l'achèvement de notre test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition, le réalignement de notre entreprise a été annoncé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Les résultats de notre test de dépréciation de l'écart d'acquisition, basé sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, indiquent que l'écart d'acquisition attribuable à RBC Mortgage

Company (RBC Mortgage) a subi une perte de valeur d'environ 130 millions de dollars, selon les flux de trésorerie futurs attendus de ces activités.

Le tableau suivant présente la variation de l'écart d'acquisition en 2004 et en 2003.

**Écart d'acquisition**

	RBC Banque	RBC Investissements	RBC Assurances	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Total
Solde au 31 octobre 2002	2 229 \$	1 761 \$	196 \$	697 \$	121 \$	5 004 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	256	43	—	—	—	299
Autres ajustements (1)	(347)	(258)	(28)	(84)	1	(716)
Solde au 31 octobre 2003	2 138	1 546	168	613	122	4 587
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	127	105	—	—	—	232
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	(130)	—	—	—	—	(130)
Autres ajustements (1)	(165)	(125)	(12)	(18)	—	(320)
Solde au 31 octobre 2004	1 970 \$	1 526 \$	156 \$	595 \$	122 \$	4 369 \$

(1) Les autres ajustements comprennent principalement les conversions en devises de l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien.

L'amortissement des autres actifs incorporels projeté pour les exercices se terminant entre le 31 octobre 2005 et le 31 octobre 2009 est d'environ 69 millions de dollars. Il n'y a pas eu de réduction de valeur d'actifs

incorporels pour perte de valeur au cours des exercices terminés les 31 octobre 2004 et 2003.

**Autres actifs incorporels**

	2004			2003		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	365 \$	(124)\$	241 \$	381 \$	(93)\$	288 \$
Listes de clients et relations	342	(99)	243	314	(71)	243
Droits de gestion hypothécaires	68	(31)	37	75	(27)	48
Autres actifs incorporels	4	(2)	2	3	(2)	1
Total	779 \$	(256)\$	523 \$	773 \$	(193)\$	580 \$

(1) L'amortissement total pour 2004 et 2003 s'est établi à 69 millions de dollars et à 71 millions, respectivement.

**NOTE 5 VALEURS MOBILIÈRES**

	Durée jusqu'à l'échéance (1)						2004 Total	2003 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise		
<b>Titres du compte de négociation</b>								
Créances du gouvernement canadien	1 582 \$	2 298 \$	3 828 \$	1 696 \$	1 678 \$	– \$	11 082 \$	13 671 \$
Créances du gouvernement américain	278	21	1 157	207	131	–	1 794	4 298
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)	435	481	1 500	1 051	377	–	3 844	3 576
Titres adossés à des créances hypothécaires	16	19	280	184	518	–	1 017	889
Titres adossés à des créances mobilières	253	7	160	1 598	229	–	2 247	6 305
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Acceptations bancaires	597	481	–	–	–	–	1 078	1 686
Certificats de dépôt	2 503	1 676	794	–	–	–	4 973	8 146
Autres	3 493	4 401	12 098	7 644	3 263	438	31 337	21 835
Titres de participation	–	–	–	–	–	31 950	31 950	27 126
	9 157	9 384	19 817	12 380	6 196	32 388	89 322	87 532
<b>Titres du compte de placement</b>								
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral								
Coût non amorti	2 222	1 753	2 834	81	8	–	6 898	8 810
Juste valeur estimative	2 223	1 750	2 876	82	8	–	6 939	8 914
Rendement (3)	2,9 %	2,7 %	4,2 %	5,7 %	3,1 %	–	3,4 %	s.o.
Provinces et municipalités								
Coût non amorti	153	67	328	621	841	–	2 010	1 013
Juste valeur estimative	153	67	332	642	924	–	2 118	1 038
Rendement (3)	2,7 %	5,0 %	3,9 %	5,1 %	6,3 %	–	5,2 %	s.o.
Créances du gouvernement américain								
Gouvernement fédéral								
Coût non amorti	17	98	94	49	217	–	475	726
Juste valeur estimative	17	98	94	50	207	–	466	718
Rendement (3)	1,8 %	2,9 %	3,0 %	4,6 %	5,3 %	–	4,1 %	s.o.
États, municipalités et organismes								
Coût non amorti	–	879	2 389	151	–	–	3 419	4 102
Juste valeur estimative	–	875	2 364	149	–	–	3 388	4 071
Rendement (3)	–	1,8 %	2,5 %	3,5 %	–	–	2,4 %	s.o.
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)								
Coût non amorti	788	901	36	–	–	–	1 725	4 775
Juste valeur estimative	802	901	36	–	–	–	1 739	4 781
Rendement (3)	1,0 %	1,2 %	6,1 %	–	–	–	1,2 %	0,1 %
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Coût non amorti	–	48	3 242	828	1 920	–	6 038	5 512
Juste valeur estimative	–	49	3 262	839	1 932	–	6 082	5 543
Rendement (3)	–	6,0 %	4,1 %	5,0 %	4,5 %	–	4,4 %	4,5 %
Titres adossés à des créances mobilières								
Coût non amorti	158	58	241	548	387	–	1 392	325
Juste valeur estimative	158	58	242	551	386	–	1 395	322
Rendement (3)	2,5 %	4,0 %	4,3 %	2,7 %	2,6 %	–	3,0 %	5,6 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Coût non amorti	5 752	3 931	3 687	763	1 476	339	15 948	14 518
Juste valeur estimative	5 760	3 954	3 736	791	1 537	343	16 121	14 579
Rendement (3)	1,8 %	2,5 %	2,8 %	5,0 %	6,0 %	3,4 %	2,8 %	3,1 %
Titres de participation								
Coût	–	–	–	–	–	1 018	1 018	1 293
Juste valeur estimative	–	–	–	–	–	1 022	1 022	1 330
Coût non amorti	9 090	7 735	12 851	3 041	4 849	1 357	38 923	41 074
Juste valeur estimative	9 113	7 752	12 942	3 104	4 994	1 365	39 270	41 296
<b>Titres de substitut de prêt</b>								
Coût	–	–	–	–	400	301	701	325
Juste valeur estimative	–	–	–	–	400	315	715	331
<b>Total de la valeur comptable des titres</b>	<b>18 247 \$</b>	<b>17 119 \$</b>	<b>32 668 \$</b>	<b>15 421 \$</b>	<b>11 445 \$</b>	<b>34 046 \$</b>	<b>128 946 \$</b>	<b>128 931 \$</b>
<b>Total de la juste valeur estimative des titres</b>	<b>18 270 \$</b>	<b>17 136 \$</b>	<b>32 759 \$</b>	<b>15 484 \$</b>	<b>11 590 \$</b>	<b>34 068 \$</b>	<b>129 307 \$</b>	<b>129 159 \$</b>

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(3) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

s.o. En raison de la présentation d'informations accrues liées aux créances des gouvernements canadien et américain, les rendements de 2003 ne peuvent être déterminés avec suffisamment de précision.

**NOTE 5 VALEURS MOBILIÈRES (suite)****Gains et pertes non réalisés sur les titres du compte de placement**

	2004				2003			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	6 898 \$	46 \$	(5)\$	6 939 \$	8 810 \$	108 \$	(4)\$	8 914 \$
Provinces et municipalités	2 010	108	–	2 118	1 013	27	(2)	1 038
Créances du gouvernement américain								
Gouvernement fédéral	475	2	(11)	466	726	2	(10)	718
États, municipalités et organismes	3 419	1	(32)	3 388	4 102	14	(45)	4 071
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 725	14	–	1 739	4 775	6	–	4 781
Titres adossés à des créances hypothécaires	6 038	53	(9)	6 082	5 512	59	(28)	5 543
Titres adossés à des créances mobilières	1 392	9	(6)	1 395	325	5	(8)	322
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	15 948	186	(13)	16 121	14 518	83	(22)	14 579
Titres de participation	1 018	55	(51)	1 022	1 293	45	(8)	1 330
	38 923 \$	474 \$	(127)\$	39 270 \$	41 074 \$	349 \$	(127)\$	41 296 \$

**Gains et pertes réalisés à la vente de titres du compte de placement**

	2004	2003	2002
Gains réalisés	139 \$	87 \$	82 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(116)	(56)	(193)
Gain (perte) à la vente de titres du compte de placement	23 \$	31 \$	(111)\$

**NOTE 6 PRÊTS (1)**

	2004	2003
<b>Canada</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	80 168 \$	73 978 \$
Prêts aux particuliers	30 415	26 445
Prêts sur cartes de crédit	6 298	4 663
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	31 162	28 582
	148 043	133 668
<b>États-Unis</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	3 225	4 094
Prêts aux particuliers	5 849	5 015
Prêts sur cartes de crédit	108	107
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 203	17 414
	26 385	26 630
<b>Autres pays</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	777	745
Prêts aux particuliers	584	726
Prêts sur cartes de crédit	50	46
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	12 348	10 634
	13 759	12 151
<b>Total des prêts (2)</b>	188 187	172 449
<b>Provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	(1 644)	(2 055)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	186 543 \$	170 394 \$

(1) Comprend tous les prêts comptabilisés selon leur emplacement, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 86 millions de dollars (113 millions en 2003).

**Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt**

Au 31 octobre 2004	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	15 931 \$	63 730 \$	4 509 \$	84 170 \$	12 022 \$	72 002 \$	146 \$	84 170 \$
Prêts aux particuliers	26 810	8 004	2 034	36 848	30 176	6 483	189	36 848
Prêts sur cartes de crédit	6 456	–	–	6 456	–	4 412	2 044	6 456
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	49 219	8 399	3 095	60 713	28 058	31 731	924	60 713
<b>Total des prêts</b>	<b>98 416 \$</b>	<b>80 133 \$</b>	<b>9 638 \$</b>	<b>188 187</b>	<b>70 256 \$</b>	<b>114 628 \$</b>	<b>3 303 \$</b>	<b>188 187</b>
Provision cumulative pour pertes sur prêts				(1 644)				(1 644)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>				<b>186 543 \$</b>				<b>186 543 \$</b>

(1) Basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

**Prêts douteux**

	2004	2003
Prêts hypothécaires résidentiels	133 \$	118 \$
Prêts aux particuliers	78	96
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	561	774
	<b>772 \$</b>	<b>988 \$</b>

(1) Comprend des provisions cumulatives spécifiques de néant (néant en 2003) se rapportant à des titres de substitut de prêt.

**Provision cumulative pour pertes sur prêts**

	2004					2003	
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Provision pour pertes sur créances	Ajustements	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts hypothécaires résidentiels	37 \$	(7)\$	– \$	(2)\$	(1)\$	27 \$	37 \$
Prêts aux particuliers	437	(325)	68	255	4	439	437
Prêts sur cartes de crédit	151	(207)	39	208	–	191	151
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	1 301	(462)	109	(87)	(11)	850	1 301
Provision cumulative générale non attribuée	238	–	–	(28)	(3)	207	238
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur créances</b>	<b>2 164 \$</b>	<b>(1 001)\$</b>	<b>216 \$</b>	<b>346 \$</b>	<b>(11)\$</b>	<b>1 714 \$</b>	<b>2 164 \$</b>
Provisions cumulatives spécifiques	757 \$	(1 001)\$	216 \$	521 \$	(6)\$	487 \$	757 \$
Provision cumulative générale							
Provision cumulative générale attribuée	1 169	–	–	(147)	(2)	1 020	1 169
Provision cumulative générale non attribuée	238	–	–	(28)	(3)	207	238
<b>Total de la provision cumulative générale pour pertes sur créances</b>	<b>1 407</b>			<b>(175)</b>	<b>(5)</b>	<b>1 227</b>	<b>1 407</b>
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur créances</b>	<b>2 164 \$</b>	<b>(1 001)\$</b>	<b>216 \$</b>	<b>346 \$</b>	<b>(11)\$</b>	<b>1 714 \$</b>	<b>2 164 \$</b>
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (2)	(109)	–	–	–	39	(70)	(109)
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>2 055 \$</b>	<b>(1 001)\$</b>	<b>216 \$</b>	<b>346 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>1 644 \$</b>	<b>2 055 \$</b>

(1) Comprend un montant de 70 millions de dollars (109 millions en 2003).

(2) La provision cumulative pour éléments hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

**NOTE 7 TITRISATIONS**

Le tableau suivant résume nos nouvelles activités de titrisation en 2004, en 2003 et en 2002 :

**Nouvelles activités de titrisation**

	2004			2003			2002		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêts hypothécaires commerciaux
Prêts titrisés et vendus	– \$	3 074 \$	486 \$	1 000 \$	610 \$	131 \$	– \$	1 708 \$	– \$
Produit net en espèces reçu	–	3 035	497	1 000	607	135	–	1 691	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	–	75	–	9	24	–	–	71	–
Gain à la vente avant impôts	–	36	11	9	21	4	–	54	–

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement titrisés au cours de l'exercice par la création de titres hypothécaires et conservés se chiffrent à 1 903 millions de dollars (3 473 millions en 2003; 2 026 millions en 2002). Les titres hypothécaires conservés sont classés au poste Titres du compte de placement.

**NOTE 7 TITRISATIONS** (suite)

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date de titrisation, pour les activités de 2004, 2003 et 2002, s'établissent comme suit :

**Hypothèses clés** (1)

	2004 (2)	2003		2002 (2)
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires résidentiels
Taux de remboursement	12,00 %	37,69 %	12,00 %	12,00 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	0,74	5,74	1,17	1,20
Pertes sur créances prévues	—	1,64	—	—
Taux d'actualisation	3,83	10,00	4,11	4,75

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) En 2004 et en 2002, il n'y a eu aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2004 et 2003 :

**Prêts gérés**

	2004			2003		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	93 221 \$	245 \$	7 \$	85 029 \$	233 \$	10 \$
Prêts aux particuliers	36 848	233	257	32 186	287	305
Prêts sur cartes de crédit	8 356	54	204	7 491	46	184
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	60 713	946	353	56 630	1 401	342
Total des prêts gérés (2)	199 138	1 478	821	181 336	1 967	841
Moins : Prêts titrisés et gérés (3)	10 951	—	36	8 887	—	29
Total des prêts au bilan consolidé	188 187 \$	1 478 \$	785 \$	172 449 \$	1 967 \$	812 \$

(1) Comprend les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

(3) Le capital des prêts comprend les prêts sur cartes de crédit de 1 900 millions de dollars (2 675 millions en 2003), les titres hypothécaires créés et vendus de 5 983 millions (2 936 millions en 2003) et les titres hypothécaires créés et conservés de 3 068 millions (3 276 millions en 2003).

Au 31 octobre 2004, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le premier tableau ci-dessous.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'un changement défavorable sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur

n'étant pas forcément linéaire. Également, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Le second tableau ci-dessous présente certains flux de trésorerie provenant de titrisations en 2004, en 2003 et en 2002.

**Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable** (1)

	Incidence sur la juste valeur	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Juste valeur des droits conservés	120,5 \$	130,5 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qui reste à assurer (en années)	0,2	2,1
Taux de remboursement	43,21 %	12,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,8)\$	(2,6)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,5)	(5,1)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	6,86 %	0,93 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,2)\$	(13,1)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(2,4)	(26,1)
Pertes sur créances prévues	1,53 %	—
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,4)\$	—
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,8)	—
Taux d'actualisation	10,00 %	3,41 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	— \$	(0,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	—	(0,9)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

**Flux de trésorerie provenant de titrisations**

	2004		2003		2002	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	10 028 \$	1 202 \$	7 843 \$	1 268 \$	8 512 \$	303 \$
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	84	46	64	13	64	15

**NOTE 8 LOCAUX ET MATÉRIEL**

	2004			2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Terrains	149 \$	– \$	149 \$	154 \$	
Bâtiments	608	304	304	331	
Matériel informatique	1 996	1 366	630	551	
Mobilier, agencements et autre matériel	1 068	716	352	280	
Améliorations locatives	905	584	321	354	
	<b>4 726 \$</b>	<b>2 970 \$</b>	<b>1 756 \$</b>	<b>1 670 \$</b>	

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 396 millions de dollars, à 398 millions et à 407 millions en 2004, en 2003 et en 2002, respectivement.

**NOTE 9 AUTRES ACTIFS**

	2004	2003
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	6 279 \$	2 568 \$
Intérêts courus à recevoir	1 636	1 460
Placements dans des sociétés associées	1 316	1 343
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 120	1 024
Actifs d'impôts reportés, montant net	781	724
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2)	631	693
Autres	5 381	5 202
	<b>17 144 \$</b>	<b>13 014 \$</b>

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et à des ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

**NOTE 10 DÉPÔTS**

	2004			2003	
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme (3)	Total	Total
Particuliers	12 731 \$	34 054 \$	66 224 \$	113 009 \$	106 709 \$
Entreprises et gouvernements	44 706	9 329	78 035	132 070	129 860
Banques	2 301	57	23 522	25 880	22 576
	<b>59 738 \$</b>	<b>43 440 \$</b>	<b>167 781 \$</b>	<b>270 959 \$</b>	<b>259 145 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts</b>					
Canada				28 081 \$	24 029 \$
États-Unis				2 284	2 076
Autres pays				885	1 107
<b>Dépôts productifs d'intérêts</b>					
Canada				140 232	129 197
États-Unis				34 142	36 285
Autres pays				65 335	66 451
				<b>270 959 \$</b>	<b>259 145 \$</b>

(1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes-chèques.

(2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et autres instruments semblables. Au 31 octobre 2004, le solde des dépôts à terme comprend aussi les billets de dépôts de premier rang de 13,4 milliards de dollars (11,9 milliards en 2003) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments au porteur semblables de 27,3 milliards (27,3 milliards en 2003) que nous avons émis.

**NOTE 11 AUTRES PASSIFS**

	2004	2003
Emprunts à court terme des filiales	11 176 \$	7 842 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	5 069	3 241
Intérêts courus à payer	1 697	1 640
Charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (1)	853	702
Passif lié aux activités d'assurance	618	386
Dividendes à payer	347	313
Autres	7 815	7 194
	<b>27 575 \$</b>	<b>21 318 \$</b>

(1) La charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sur les cotisations aux caisses de retraite.

**NOTE 12 DÉBENTURES SUBORDONNÉES**

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du surintendant des institutions financières Canada.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2004	2003
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	152 \$	165 \$
12 avril 2009	(1)	5,40 %		–	350
11 juin 2009	(2)	5,10 %		–	350
7 juillet 2009	(3)	6,05 %		–	175
12 octobre 2009	(4)	6,00 %		–	150
15 août 2010	15 août 2005 (5)	6,40 % (6)		688	700
13 février 2011	13 février 2006 (7)	5,50 % (6)		122	125
26 avril 2011	26 avril 2006 (8)	8,20 % (6)		77	100
12 septembre 2011	12 septembre 2006 (5)	6,50 % (6)		349	350
24 octobre 2011	24 octobre 2006 (9)	6,75 % (10)	300 \$ US	350	396
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (11)	4,18 % (12)	400 \$ US	488	526
4 juin 2012	4 juin 2007 (5)	6,75 % (6)		500	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (13)	6,10 % (6)		497	500
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (7)	3,96 % (6)		500	–
1 <sup>er</sup> juin 2014	1 <sup>er</sup> juin 2009 (14)	4,18 % (6)		1 000	–
14 novembre 2014		10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (15)	7,10 % (6)		498	500
12 avril 2016	12 avril 2011 (16)	6,30 % (6)		382	400
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (17)	5,45 % (6)		1 000	–
8 juin 2023		9,30 %		110	110
1 <sup>er</sup> octobre 2083	(18)	(19)		250	250
6 juin 2085	(18)	(20)	300 \$ US	365	396
18 juin 2103	18 juin 2009 (21)	5,95 % (22)		588	–
				<b>8 116 \$</b>	<b>6 243 \$</b>

(1) Remboursées le 12 avril 2004, à la valeur nominale.

(2) Remboursées le 11 juin 2004, à la valeur nominale.

(3) Remboursées le 7 juillet 2004, à la valeur nominale.

(4) Remboursées le 12 octobre 2004, à la valeur nominale.

(5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de cinq points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(6) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de huit points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(8) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(9) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du Trésor américain, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(10) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(11) Remboursables par anticipation à la valeur nominale à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.

(12) Portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 50 points de base jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 1,50 %.

(13) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(14) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(15) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(16) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(17) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.

(18) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.

(19) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 40 points de base.

(20) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

(21) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 0,21 % si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 0,43 % si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.

(22) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 1,72 %.

**Tableau des échéances**

L'ensemble des échéances des débiteures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

Au 31 octobre 2004	Total
De 1 an à 5 ans	152 \$
De 5 ans à 10 ans	4 571
Par la suite	3 393
<b>Total</b>	<b>8 116 \$</b>

**NOTE 13 PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE DANS LES FILIALES**

	2004	2003
Titres de fiducie émis par la Fiducie de capital RBC (1)	1 434 \$	1 434 \$
Titres de fiducie émis par la Fiducie de capital RBC II (1)	917	914
Autres	58	40
	<b>2 409 \$</b>	<b>2 388 \$</b>

(1) Comprend les montants cumulés au titre des distributions.

Nous émettons des titres de la Fiducie de capital RBC (RBC TruCS) par l'entremise de nos filiales consolidées Fiducie de capital RBC et Fiducie de capital RBC II (les fiducies), des sociétés de fiducie à capital fixe et variable, respectivement, créées en vertu des lois de la province d'Ontario. Le produit des titres RBC TruCS sert à financer l'acquisition d'actifs fiduciaires par les fiducies. Au moment de la consolidation, ces titres RBC TruCS sont inscrits dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales. Les détenteurs

de titres RBC TruCS peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives. Si les fiducies ne sont pas en mesure de verser entièrement les distributions semi-annuelles, nous ne verserons aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Les modalités des titres RBC TruCS en circulation au 31 octobre 2004 s'établissaient comme suit :

Émetteur	Dates d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Dates de rachat		Dates de conversion		Montant en capital
				Au gré de la Fiducie	Au gré du détenteur (3)	Au gré de la Fiducie	Au gré du détenteur (3)	
<b>Fiducie de capital RBC (1), (4)</b>								
650 000 titres de la Fiducie de capital, série 2010	24 juillet 2000	30 juin 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010			650 \$
750 000 titres de la Fiducie de capital, série 2011	6 décembre 2000	30 juin 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011			750
<b>Fiducie de capital RBC II (2), (4)</b>								
900 000 titres de la Fiducie de capital, série 2013	23 juillet 2003	30 juin 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps			900
<b>Total compris dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales</b>								<b>2 300 \$</b>

- (1) Sous réserve de l'approbation du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (3) Les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu.
- (4) Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion, au gré du détenteur, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, au gré du détenteur, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de série 2013 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 31 décembre 2013, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu le 31 décembre 2013 ou par la suite. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 dollars plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant les 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries 2010 et 2011, et échéant le 31 décembre 2013, majoré de 23 points de base pour la série 2013, respectivement.

**NOTE 14 CAPITAL-ACTIONS****Capital-actions autorisé**

**Actions privilégiées** – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 10 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

**Actions ordinaires** – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

**Actions émises et en circulation**

	2004			2003			2002		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>									
À dividende non cumulatif, série E (1)	–	–\$	–\$	–	–\$	–\$	–	–\$	3,06 \$
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I (1)	–	–	–	–	–	–	–	–	0,02 US
À dividende non cumulatif, série J (1)	–	–	–	–	–	0,90	12 000	300	1,78
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K (1)	–	–	–	–	–	0,80 US	10 000	389	1,58 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série O	6 000	150	1,38	6 000	150	1,38	6 000	150	1,38
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	132	1,44 US	4 000	132	1,44 US	4 000	156	1,44 US
À dividende non cumulatif, série S	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53
		<b>832 \$</b>			<b>832 \$</b>			<b>1 545 \$</b>	
<b>Actions ordinaires</b>									
Solde au début	656 021	7 018 \$		665 257	6 979 \$		674 021	6 940 \$	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (2)	3 328	127		5 303	193		5 211	176	
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (3)	–	–		–	–		318	15	
Achetées aux fins d'annulation	(14 601)	(157)		(14 539)	(154)		(14 293)	(152)	
Solde à la fin	<b>644 748</b>	<b>6 988 \$</b>	<b>2,02 \$</b>	<b>656 021</b>	<b>7 018 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>665 257</b>	<b>6 979 \$</b>	<b>1,52 \$</b>
<b>Actions de trésorerie</b>									
Montants reclassés	4 950	(304)\$		–	–		–	–	
Ventes, montant net	(87)	10		–	–		–	–	
Solde à la fin	<b>4 863</b>	<b>(294)\$</b>	–	–	–	–	–	–	–

- (1) Le 26 mai 2003, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de séries J et K. Le 11 octobre 2002, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de séries E et I, respectivement.
- (2) Comprend la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions combinées, entraînant une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 5 millions de dollars (4 millions en 2003), et à même les attributions non assorties de droits à la plus-value des actions combinées, déduction faite des impôts connexes de 3 millions (6 millions en 2003).
- (3) Au cours de 2002, nous avons échangé 1 846 897 actions de catégorie C émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 318 154 actions ordinaires.

**Conditions liées aux actions privilégiées**

	Dividendes par action (1)	Dates de rachat (2)	Prix de rachat (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>					
À dividende non cumulatif, série N	0,293750 \$	24 août 2003	26,00 \$	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série S	0,381250	24 août 2006	26,00	24 août 2006	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries N, O, P et S sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de séries O et P, à un prix de 26 \$ CA et de 26 \$ US par action, respectivement, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ CA et de 25 \$ US par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de série S, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 26 août 2006, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2010.
- (3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques*, nous pouvons racheter aux fins d'annulation, dans le cas des actions privilégiées de premier rang de séries N, O, P et S au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O, P et S en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées de premier rang en actions ordinaires. Les actions de série N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

**Restrictions relatives au paiement des dividendes**

La *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC ou Fiducie de capital RBC II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait a) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours, et b) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous ne déclarions aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés, i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser des dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur tout titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

**Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités**

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités au cours de 2004, 2003 et 2002 sont présentés ci-dessous.

	2004				2003				2002			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant		
24 juin 2004 – 23 juin 2005	25 000	6 412	60,56 \$	388 \$	–	– \$	– \$	–	– \$	– \$		
24 juin 2003 – 23 juin 2004	25 000	8 189	61,54	504	5 910	59,30	350	–	–	–		
24 juin 2002 – 23 juin 2003	20 000	–	–	–	8 629	58,09	502	9 819	52,27	513		
22 juin 2001 – 21 juin 2002	18 000	–	–	–	–	–	–	4 474	56,02	251		
		14 601	61,11 \$	892 \$	14 539	58,58 \$	852 \$	14 293	53,45 \$	764 \$		

**Capital réglementaire**

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF, exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR du Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux.

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2004, nous avions des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,9 % et de 12,4 %, respectivement (9,7 % et 12,8 % en 2003).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que notre actif total, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 23 fois le capital total. Au 31 octobre 2004, notre ratio actif/capitaux propres était de 18,1 fois (18,2 fois en 2003).

**Régime de réinvestissement de dividendes**

Le 27 août 2004, nous avons annoncé la mise sur pied d'un régime de réinvestissement de dividendes à l'intention des actionnaires ordinaires inscrits. Le régime offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires à des fins d'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis.

Les premiers dividendes admissibles au régime ont été versés le 24 novembre 2004 aux actionnaires inscrits au 26 octobre 2004. La direction a la possibilité de financer le régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions de trésorerie.

**NOTE 15 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

	2004	2003	2002
<b>Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats</b>			
<b>Exigibles</b>			
Au Canada – Fédéral	659 \$	741 \$	703 \$
Provinciaux	338	326	272
À l'étranger	158	322	153
	1 155	1 389	1 128
<b>Reportés</b>			
Au Canada – Fédéral	12	75	167
Provinciaux	12	29	57
À l'étranger	53	33	13
	77	71	237
	1 232	1 460	1 365
<b>Charge (économie) d'impôts présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres</b>			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	328	1 064	100
Frais d'émission	–	(3)	–
Droits à la plus-value des actions	3	4	25
NOC-17, Contrats de dépôt indexés sur actions	(1)	–	–
	330	1 065	125
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>1 562 \$</b>	<b>2 525 \$</b>	<b>1 490 \$</b>

**Impôts reportés**

	2004	2003
<b>Actifs d'impôts reportés (1)</b>		
Provision cumulative pour pertes sur créances	464 \$	505 \$
Montant lié à la rémunération reportée	320	348
Montant lié aux régimes de retraite	100	12
Charges liées au réalignement de l'entreprise	60	–
Reports prospectifs de pertes fiscales	29	35
Produits reportés	176	166
Autres	266	299
	1 415	1 365
<b>Provision cumulative pour moins-value</b>	<b>(12)</b>	<b>(16)</b>
	1 403	1 349
<b>Passifs d'impôts reportés</b>		
Locaux et matériel	(192)	(14)
Charges reportées	(226)	(178)
Autres	(204)	(433)
	(622)	(625)
<b>Actifs d'impôts reportés, montant net</b>	<b>781 \$</b>	<b>724 \$</b>

(1) Nous avons déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés, déduction faite de la provision cumulative pour moins-value, sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi**

	2004		2003		2002	
<b>Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats/taux d'imposition effectif</b>						
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 477 \$	35,0 %	1 672 \$	36,4 %	1 630 \$	38,5 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(224)	(5,3)	(179)	(3,9)	(244)	(5,8)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(54)	(1,3)	(44)	(1,0)	(39)	(0,9)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	46	1,1	–	–	–	–
Variation du taux d'imposition	(10)	(0,2)	31	0,7	33	0,8
Autres	(3)	(0,1)	(20)	(0,4)	(15)	(0,4)
	1 232 \$	29,2 %	1 460 \$	31,8 %	1 365 \$	32,2 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été constaté à leur égard. Selon les

estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 714 millions de dollars au 31 octobre 2004 (728 millions en 2003; 841 millions en 2002).

**NOTE 16 ACTIVITÉS D'ASSURANCE***Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance*

	2004	2003
Sinistres	444 \$	374 \$
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	6 394	4 882
<b>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</b>	<b>6 838 \$</b>	<b>5 256 \$</b>

L'incidence de la variation des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont comprises dans l'état consolidé des résultats au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance pour la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées.

**Réassurance**

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques

majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance avec des compagnies cédantes ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants de réassurance inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés le 31 octobre sont présentés dans le tableau suivant :

*Primes nettes*

	2004	2003	2002
Primes brutes	2 956 \$	2 979 \$	2 297 \$
Primes cédées	(574)	(1 014)	(530)
<b>Primes nettes</b>	<b>2 382 \$</b>	<b>1 965 \$</b>	<b>1 767 \$</b>

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui sont compris dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées, des réclamations non versées, des obligations futures liées aux indemnités d'assurance et certains dépôts au titre des contrats de titulaires de polices.

*Montants à recouvrer au titre de la réassurance*

	2004	2003
Sinistres payés	63 \$	230 \$
Indemnités d'assurance futures	546	489
<b>Montants à recouvrer au titre de la réassurance</b>	<b>609 \$</b>	<b>719 \$</b>

**NOTE 17 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE**

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles.

Les composantes de la variation des actifs des régimes, des attributions d'actifs moyennes pondérées par catégorie et des obligations au titre des prestations d'un exercice à l'autre sont présentées dans le tableau qui suit :

**Actifs des régimes, obligation au titre des prestations et capitalisation**

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (2)	
	2004	2003	2004	2003
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes (3)</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	4 657 \$	3 747 \$	– \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	475	415	–	–
Cotisations de la Banque	221	670	27	27
Cotisations des participants	24	23	2	1
Prestations versées	(284)	(263)	(29)	(28)
Acquisitions d'entreprises	–	97	–	–
Variation des taux de change	(26)	(32)	–	–
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture</b>	<b>5 067 \$</b>	<b>4 657 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	5 282 \$	4 590 \$	1 379 \$	1 067 \$
Coût des services rendus	136	120	48	39
Intérêts débiteurs	330	306	91	80
Cotisations des participants	24	23	2	1
Perte (gain) actuariel	34	443	(61)	214
Prestations versées	(284)	(263)	(29)	(28)
Modifications et compressions de régimes	20	–	–	1
Acquisitions d'entreprises	–	123	–	18
Variation des taux de change	(39)	(60)	(11)	(13)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la clôture</b>	<b>5 503 \$</b>	<b>5 282 \$</b>	<b>1 419 \$</b>	<b>1 379 \$</b>
<b>Capitalisation</b>				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(436)\$	(625)\$	(1 419)\$	(1 379)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	855	1 071	455	549
Obligation (actif) transitoire non comptabilisé	(17)	(19)	157	174
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	168	181	12	13
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	1	25	2	2
Autres	–	(1)	–	–
<b>Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre</b>	<b>571 \$</b>	<b>632 \$</b>	<b>(793)\$</b>	<b>(641)\$</b>
<b>Montants comptabilisés au bilan consolidé :</b>				
Autres actifs	631 \$	693 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(60)	(61)	(793)	(641)
<b>Montant net comptabilisé au 31 octobre</b>	<b>571 \$</b>	<b>632 \$</b>	<b>(793)\$</b>	<b>(641)\$</b>
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %	4,40 %

**Catégorie d'actifs**

	Réel	
	2004	2003
Titres de participation	59 %	59 %
Titres d'emprunt	41	41
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

- (1) Pour les régimes de retraite dont l'obligation projetée au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif des régimes, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes pour la totalité de ces régimes s'établissaient à 4 953 millions de dollars (4 991 millions en 2003) et à 4 437 millions (4 328 millions en 2003), respectivement.
- (2) Comprend les avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance maladie, à l'assurance soins dentaires et à l'assurance vie. Les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice étaient de 8 % pour les soins médicaux et de 5 % pour les soins dentaires, diminuant à un taux final de 4 % en 2013.
- (3) L'actif des régimes comprend 680 400 (525 342 en 2003) actions ordinaires de la Banque Royale du Canada ayant une juste valeur de 41 millions de dollars (31 millions en 2003). De plus, des dividendes totalisant 1,4 million de dollars (1,1 million en 2003) ont été reçus relativement aux actions ordinaires de la Banque Royale du Canada détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Note : Le total des paiements en espèces au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite s'est établi à 287 millions de dollars en 2004 (567 millions en 2003).

La date d'évaluation utilisée aux fins de la présentation de l'actif des régimes de retraite et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 30 septembre. L'évaluation actuarielle la plus récente déposée aux fins de la présentation a été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, la prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Charge au titre des prestations constituées**

	2004	2003	2002
Coût des services rendus	136 \$	120 \$	113 \$
Intérêts débiteurs	330	306	297
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(315)	(300)	(300)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	32	31	32
Amortissement de la perte (du gain) actuarielle net	84	15	(27)
Perte sur règlement	-	-	52
Autres	-	-	(45)
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	265	170	120
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	64	67	61
Charge au titre des prestations constituées	329 \$	237 \$	181 \$
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées</b>			
Taux d'actualisation	6,25 %	6,75 %	7,00 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

**Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

	2004	2003	2002
Coût des services rendus	48 \$	39 \$	22 \$
Intérêts débiteurs	91	80	51
Amortissement de l'obligation transitoire	17	17	17
Amortissement de la perte (du gain) actuariel net	32	24	-
Amortissement du coût des services passés	1	1	2
Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	189 \$	161 \$	92 \$
<b>Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite</b>			
Taux d'actualisation	6,50 %	7,00 %	7,25 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

**Sensibilité des hypothèses clés en 2004**

<b>Prestations de retraite</b>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	181 \$	22 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	23	5
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse du taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	11
<b>Autres avantages postérieurs au départ à la retraite</b>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	67 \$	8 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	2	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	247	30
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(194)	(28)

**Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des prestations constituées et de la charge engagée au titre des prestations constituées**

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des investissements du régime, de l'augmentation des salaires, du taux d'actualisation, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé. Les gains ou les pertes actuariels découlent des variations dans les hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations et de l'écart entre le rendement attendu et le rendement réel des

investissements. L'adoption du chapitre 3461 du *Manuel* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a entraîné la constatation de l'actif et de l'obligation transitoires à la date de transition. L'actif ou l'obligation transitoire, les gains ou les pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent les différences entre les charges au titre des avantages sociaux après et avant amortissement.

**Charge engagée au titre des prestations constituées**

	2004	2003	2002
Charge comptabilisée au titre des prestations constituées	265 \$	170 \$	120 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(160)	(115)	431
Écart entre les pertes (les gains) actuariels amortis et réels	(50)	428	306
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(12)	(31)	(32)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des prestations constituées	45 \$	454 \$	827 \$

**Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

	2004	2003	2002
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	189 \$	161 \$	92 \$
Écart entre les pertes (les gains) actuariels amortis et réels	(93)	190	318
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(1)	-	5
Amortissement de l'obligation transitoire	(17)	(17)	(17)
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	78 \$	334 \$	398 \$

## NOTE 18 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONN

### Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a décidé de mettre fin de façon définitive aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des personnes autres que les employés. En vertu des régimes offerts aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché le jour de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans pour les employés et peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 31 octobre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions combinées, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions combinées. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions mais ont conservé les options correspondantes.

La charge de rémunération pour ces octrois, qui est amortie sur la période d'acquisition des options connexes, s'établissait à 3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 (34 millions en 2003; 44 millions en 2002).

### Options sur actions

	2004		2003		2002	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	24 803	42,06 \$	28 479	39,54 \$	30 158	36,84 \$
Options octroyées	1 189	62,63	1 985	58,03	4 215	49,12
Levées ou exercés – Actions ordinaires	(3 328)	35,94	(5 303)	34,48	(5 211)	32,07
– Droits à la plus-value des actions	(176)	41,35	(170)	37,35	(291)	34,01
Options annulées	(116)	47,86	(188)	47,55	(392)	38,37
En cours à la fin	22 372	44,04 \$	24 803	42,06 \$	28 479	39,54 \$
Options pouvant être levées à la fin	16 401	40,43 \$	15 415	38,24 \$	14 050	36,07 \$
Options pouvant être octroyées	13 215		14 309		16 105	

### Fourchette des prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 14,46 \$ à 15,68 \$	117	15,68 \$	2,0	117	15,68 \$
De 24,80 \$ à 28,25 \$	1 183	26,27	5,1	1 183	26,27
De 30,00 \$ à 39,64 \$	9 279	36,61	5,2	9 279	36,61
De 43,59 \$ à 49,36 \$	8 671	49,14	7,4	5 323	49,13
De 50,00 \$ à 59,35 \$	1 939	57,96	9,0	492	57,90
De 60,00 \$ à 62,63 \$	1 183	62,63	10,0	7	62,63
Total	22 372	44,04 \$	6,6	16 401	40,43 \$

### Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Rémunérations et autres paiements à base d'actions*, recommande l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Il permet l'utilisation d'autres méthodes, y compris celle fondée sur la valeur intrinsèque, à condition que les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action soient présentées selon la méthode de la juste valeur. Nous avons adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* pour les nouvelles attributions octroyées

après le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 9 millions de dollars (6 millions en 2003).

Nous avons présenté l'information pro forma requise comme si nous avions adopté les recommandations du chapitre 3870 en matière de constatation en 2003, en 2002 et en 2001 pour les attributions octroyées avant 2003, comme suit :

### Bénéfice net et bénéfice par action pro forma

	Tel que déclaré			Données pro forma (1)		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Bénéfice net	2 817 \$	3 005 \$	2 762 \$	2 785 \$	2 970 \$	2 730 \$
Bénéfice par action	4,29	4,44	3,96	4,24	4,39	3,91
Bénéfice dilué par action	4,23	4,39	3,93	4,18	4,35	3,89

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options sur actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

La juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice 2004 a été estimée à la date de l'octroi au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt hors risque de 4,22 % (4,61 % en 2003; 4,89 % en 2002), ii) une durée de vie prévue de six ans pour les options (six ans en 2003; six ans en 2002), iii) une volatilité prévue de 18 % (20 % en 2003; 20 % en 2002) et iv) des dividendes prévus de 2,90 % (2,95 % en 2003; 2,90 % en 2002). La juste valeur de chacune des options octroyées était de 10,93 \$ (11,60 \$ en 2003; 10,02 \$ en 2002).

### Régimes d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat RBC. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans des actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 livres sterling par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 54 millions de dollars (55 millions en 2003; 49 millions en 2002) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2004, un total de 17 905 473 actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

### Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. En vertu de ces régimes, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle ou de ses jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2004, la valeur des unités d'actions différées s'établissait à 111 millions de dollars (105 millions en 2003; 73 millions en 2002). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement à ces régimes se sont établis à 4 millions de dollars (16 millions en 2003; 16 millions en 2002).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. L'employé touchera la prime en trois montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2004, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 241 millions de dollars (215 millions en 2003; 187 millions en 2002). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement à ce régime s'établissaient à 4 millions de dollars (22 millions en 2003; recouvrement de 20 millions en 2002).

Nous offrons des régimes d'achat d'actions différées à certains employés clés de RBC Investissements, comprenant diverses périodes d'acquisition allant jusqu'à une période maximale de cinq ans. En vertu de certains de ces régimes, les attributions peuvent être reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie, ou sous forme d'unités d'actions différées. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions différées qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Certains régimes attribuent des unités d'actions qui suivent de

près la valeur des actions ordinaires comprenant un paiement intégral en espèces à la fin de la période maximale de cinq ans. Au 31 octobre 2004, la valeur des actions différées détenues en fiducie s'établissait à 59 millions de dollars (58 millions en 2003; 34 millions en 2002). Au 31 octobre 2004, la valeur des diverses unités d'actions différées s'établissait à 20 millions de dollars (26 millions en 2003; 10 millions en 2002). La charge de rémunération à base d'actions comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement à ces régimes s'établissait à 14 millions de dollars (30 millions en 2003; 32 millions en 2002).

Nous offrons un régime d'attribution d'actions différées en fonction du rendement à certains employés clés. L'attribution des actions différées en fonction du rendement se compose de 50 % d'actions ordinaires et de 50 % d'actions au rendement, qui sont acquises après trois ans. Au moment de l'acquisition des actions, les actions différées en fonction du rendement peuvent être augmentées ou diminuées de 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui de 20 institutions financières nord-américaines. La valeur des actions ordinaires détenues au 31 octobre 2004 était de 195 millions de dollars (102 millions en 2003; 34 millions en 2002). Une charge de rémunération de 70 millions de dollars (33 millions en 2003; 11 millions en 2002) a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement à cette attribution.

Nous offrons un régime de rémunération à moyen terme à certains hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les attributions sont converties en unités d'actions équivalentes à des actions ordinaires. Les unités d'actions sont acquises en tranches égales sur une période de trois ans. Les unités ont une valeur équivalente à la valeur marchande des actions ordinaires à chaque date d'acquisition et sont payées en espèces ou en actions ordinaires, à notre gré. Aucune attribution n'a été faite en vertu de ce régime depuis 2001. Au 31 octobre 2004, la valeur des unités d'actions s'établissait à néant (9 millions de dollars en 2003; 16 millions en 2002). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 à l'égard de ce régime s'est établie à néant (5 millions de dollars en 2003; 12 millions en 2002).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. La valeur des actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2004 était de 159 millions de dollars (111 millions en 2003; 70 millions en 2002). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 s'est chiffrée à 24 millions de dollars (10 millions en 2003; 12 millions en 2002). Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, certains employés clés de cette société se sont vu offrir des attributions de maintien en fonction d'une valeur totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Les paiements devant être versés aux participants du régime sont indexés à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. Le passif en vertu de ce régime se chiffrait à 36 millions de dollars au 31 octobre 2004 (100 millions en 2003; 151 millions en 2002). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 relativement à ce régime s'est chiffrée à 16 millions de dollars (63 millions en 2003; 74 millions en 2002).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 4 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 (8 millions en 2003; 19 millions en 2002). La valeur des unités d'actions et des actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2004 s'établissait à 13 millions de dollars (13 millions en 2003; 10 millions en 2002).

L'information fournie plus tôt dans la présente rubrique exclut l'incidence des produits dérivés que nous utilisons afin d'atténuer notre risque lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes d'attribution d'actions différées.

**NOTE 19 BÉNÉFICE PAR ACTION**

	2004	2003	2002
<b>Bénéfice de base par action</b>			
Bénéfice net	2 817 \$	3 005 \$	2 762 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(45)	(68)	(98)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 772 \$	2 937 \$	2 664 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	646 732	662 080	672 571
	4,29 \$	4,44 \$	3,96 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 772 \$	2 937 \$	2 664 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	646 732	662 080	672 571
Actions convertibles de catégories B et C (1)	–	–	14
Options sur actions (2)	6 075	6 936	5 535
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	2 701	–	–
Nombre moyen d'actions ordinaires, après dilution (en milliers)	655 508	669 016	678 120
	4,23 \$	4,39 \$	3,93 \$

- (1) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1<sup>er</sup> novembre 1996. Les actions de catégorie B en circulation ont toutes été échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada en 2001 et les actions de catégorie C restantes ont été échangées contre des actions ordinaires le 9 novembre 2001. Le prix des actions de catégorie C a été établi en fonction de notre cours moyen du marché des actions ordinaires pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. En 2002, 1 846 897 actions de catégorie C ont été échangées contre 318 154 actions ordinaires.
- (2) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre supplémentaire d'actions en présumant que les options sur actions en cours sont i) levées puis ii) diminuées du nombre présumé d'actions qui seraient rachetées au moyen du produit de l'émission et compte tenu du cours moyen du marché de nos actions ordinaires pour l'exercice. Le calcul du bénéfice dilué par action exclut un nombre moyen de 1 087 188 options en cours ayant un prix de levée de 62,63 \$ (25 205 options ayant un prix de levée de 59,35 \$ en 2003 et 9 761 options ayant un prix de levée de 53,76 \$ en 2002), car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

**NOTE 20 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS****Garanties**

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, de l'émission de nos actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou reçus en nantissement.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers.

**Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties**

	2004
Dérivés de crédit/options vendues (1)	32 342 \$
Facilités de garantie de liquidités	24 464
Lettres de crédit de soutien financier/Garanties d'exécution	14 138
Produits à valeur stable (1)	7 709
Rehaussements de crédit	3 935
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	296

- (1) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un

élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client. Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un acheteur (une société ou une entité gouvernementale) dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et peut atteindre 15 ans. Nous utilisons également des options vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur (une société ou une entité gouvernementale) le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats, et peut atteindre cinq ans.

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités peut atteindre un an. Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des facilités de garantie de liquidités que nous avons fournies n'a été utilisée.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'*Employee Retirement Income Security Act (ERISA)* comme les régimes 401(k), les régimes 457, etc. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme de grande qualité et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds alors que la valeur marchande est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps.

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où le rehaussement de crédit de tiers lié aux portefeuilles d'actifs ne serait pas assez élevé pour empêcher un défaut de paiement eu égard à un ou plusieurs de ces portefeuilles. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit entre un an et quatre ans.

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des ententes d'indemnisation (lesquelles comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces ententes d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des

règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des ententes d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces ententes d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de telles ententes.

#### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. Notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par nous au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque ou de lettres de crédit.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Une facilité d'émission d'effets constitue une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Une facilité de prise ferme renouvelable est une facilité d'émission d'effets renouvelables qui peut être utilisée pour une période déterminée.

#### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

	2004	2003
Lettres de crédit documentaire	592 \$	2 014 \$
Prêt de titres	27 055	17 520
Engagements de crédit		
Échéance initiale de un an ou moins	45 682	40 432
Échéance initiale supérieure à un an	28 912	28 182
Montants non engagés	60 972	59 801
Facilités d'émission d'effets/Facilités de prise ferme renouvelables	23	24
	163 236 \$	147 973 \$

#### Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

#### Engagements en vertu de baux

2005	405 \$
2006	374
2007	312
2008	265
2009	233
Par la suite	829
	2 418 \$

#### Litiges

##### Litige lié à Enron Corp. (Enron)

La Banque Royale du Canada et des entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans une procédure contradictoire devant la United States Bankruptcy Court, district sud de New York, antérieurement entamée par Enron Corp. (et des apparentés débiteurs liés), de même que de nombreuses autres institutions financières défenderesses.

La Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées sont aussi nommées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intentée par une catégorie d'acquéreurs présumés de titres d'emprunt et de participation d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001, intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du

Texas (division de Houston). Ce litige a été fusionné avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, soit le recours collectif consolidé principal des actionnaires présumés d'Enron, dans le cadre duquel des réclamations similaires ont été faites contre de nombreuses autres institutions financières. En outre, la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées sont nommées à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites liées à Enron qui ont été intentées devant divers tribunaux des États-Unis et dans le cadre desquelles des réclamations similaires ont été faites par des acquéreurs de titres d'Enron. La Banque Royale du Canada est aussi défenderesse mise en cause dans le cadre d'une poursuite intentée par le cabinet d'experts-comptables d'Enron, Arthur Andersen LLP, qui a fait des réclamations à de nombreuses parties mises en cause afin d'obtenir un recours contre elles dans le cas où la responsabilité d'Arthur Andersen LLP à l'égard des demanderesses serait établie dans le cadre de cette poursuite.

Il est impossible de prédire l'issue finale de ces poursuites, non plus que le moment de leur règlement. La direction surveille le déroulement de ces poursuites sur une base continue et exercera son meilleur jugement afin de les régler dans ce qu'elle déterminera être notre intérêt. Dans chacune de ces affaires, nous nous défendrons vigoureusement. Toutefois, en raison des incertitudes importantes quant au moment et à l'issue de ce litige, du grand nombre de poursuites et des nombreuses défenderesses nommées dans plusieurs d'entre elles, des questions inédites soulevées, de la durée importante qui pourrait s'écouler avant que les poursuites fassent l'objet d'un règlement ou d'une décision judiciaire, ainsi que du contexte judiciaire actuel difficile, aucune provision pour pertes n'a été inscrite dans les états financiers consolidés, car il est actuellement impossible de déterminer notre risque ultime en la matière. Bien qu'il soit peu probable que la résolution définitive de ces poursuites et autres procédures ait une incidence négative importante sur notre situation financière consolidée, la direction est d'avis qu'elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation au cours de toute période donnée.

**NOTE 20 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS** (suite)*Règlement relatif à Rabobank*

Le 21 juin 2002, soit une semaine avant la date où elle devait verser à la Banque Royale du Canada un montant de 517 millions de dollars US (plus les intérêts courus) conformément aux conditions d'un swap sur rendement total inscrit au poste Autres actifs, Cooperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. (Rabobank) a intenté une poursuite contre nous devant un tribunal de l'État de New York en vue de faire annuler son obligation en vertu du swap. Le 24 juin 2002, nous avons entamé des procédures contre Rabobank auprès de la Haute Cour de Londres, alléguant que Rabobank avait répudié son obligation en vertu du swap.

En octobre 2003, nous avons touché un règlement évalué à environ 195 millions de dollars US plus les intérêts courus aux termes d'un règlement à l'amiable avec Enron, le comité des créanciers d'Enron et Rabobank. Le règlement a réduit le montant dû par Rabobank à 322 millions de dollars US plus les intérêts courus.

Le 16 février 2004, la Banque Royale du Canada a annoncé qu'elle avait conclu un règlement confidentiel au terme d'une médiation non exécutoire avec Rabobank, mettant fin au litige. Le règlement, déduction faite d'une réduction connexe des charges liées à la rémunération et aux impôts, a diminué de 74 millions de dollars le bénéfice net de 2004.

*Autres*

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation.

**Actifs donnés en garantie**

Les détails des actifs donnés en garantie, y compris les montants qui ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le créancier garanti, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

*Actifs donnés en garantie*

	2004	2003
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 172 \$	1 220 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 257	1 055
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur produits dérivés	3 759	2 415
Emprunts et prêts de titres	33 810	29 489
Obligations relatives à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	21 705	23 735
Autres	3 298	2 575
	<b>65 001 \$</b>	<b>60 489 \$</b>

**Nantissements**

Au 31 octobre 2004, la valeur marchande approximative des nantissements acceptés pouvant être vendus ou redonnés en garantie par nous totalisait 63,5 milliards de dollars (63,1 milliards en 2003). Ces nantissements ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts et prêts de titres et

d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 28,2 milliards de dollars (40,4 milliards en 2003) a été vendue ou redonnée en garantie, généralement à titre de nantissement relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

**NOTE 21 PRODUITS DÉRIVÉS**

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

**Types de produits dérivés***Produits dérivés sur taux d'intérêt*

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur taux d'intérêt (contrats de garantie de taux) sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés ont des montants et des dates de règlement standard et sont négociés sur des Bourses réglementées.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats hors cote dans lesquels deux contreparties échangent des paiements d'intérêt en fonction des taux appliqués à un capital nominal.

Les options sur taux d'intérêt sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, un instrument financier sensible au taux d'intérêt d'un montant et d'un prix convenus, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

*Produits dérivés de change*

Les contrats de change à terme standardisés et de gré à gré sont des engagements contractuels visant l'échange d'une devise contre une autre à un prix déterminé, à une date future donnée. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes établies sur mesure et négociées hors cote entre les contreparties, tandis que les contrats à termes standardisés comportent des montants et des dates de règlement standard et sont négociés en Bourse.

Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les

swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les options de change sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, une quantité prédéterminée d'une devise contre une autre à un taux convenu, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

*Produits dérivés de crédit*

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

*Produits dérivés sur actions*

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à

une date future précise. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes établies sur mesure et négociées hors cote entre les contreparties, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standard et sont négociés en Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats hors cote dans lesquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Les options sur actions sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, une quantité prédéterminée de titres liés à un indice boursier sous-jacent, un panier d'actions ou un titre donné à un prix convenu, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

#### Autres produits dérivés

Nous négocions également d'autres produits dérivés, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers. Certains bons de souscription et engagements de prêts qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

#### Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. Nous n'effectuons que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

#### Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

Nous utilisons également les produits dérivés pour la gestion de nos propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture a pour objectif de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats et des flux de trésorerie imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un produit dérivé remplit adéquatement son rôle de couverture, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés au produit dérivé compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Nous pouvons également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Nous n'avons couvert aucune opération prévue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

#### Produits dérivés – capitaux nominaux

Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le tableau suivant indique les capitaux nominaux de nos produits dérivés selon l'échéance. Le tableau qui suit ne comprend pas les capitaux nominaux de 1 673 millions de dollars (1 096 millions en 2003) ayant trait à certains bons de souscription et engagements de prêt présentés à titre de produits dérivés.

#### Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance

	Durée jusqu'à l'échéance			Total	2004		2003	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)		Négociation	Autres que de négociation	Négociation	Autres que de négociation
<b>Contrats hors cote</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	49 818 \$	660 \$	– \$	50 478 \$	48 150 \$	2 328 \$	71 845 \$	2 970 \$
Swaps	260 328	526 014	223 451	1 009 793	904 263	105 530	855 482	99 293
Options achetées	16 728	20 258	4 456	41 442	41 439	3	43 585	3
Options vendues	17 122	20 050	4 719	41 891	41 771	120	47 009	–
Contrats de change								
Contrats à terme	507 869	26 658	2 006	536 533	515 902	20 631	463 561	15 027
Swaps sur devises	1 277	7 167	6 101	14 545	13 731	814	10 805	–
Swaps simultanés de taux et de devises	16 684	85 816	42 926	145 426	139 409	6 017	91 990	4 062
Options achetées	114 063	7 029	6	121 098	120 892	206	74 391	207
Options vendues	121 886	8 646	6	130 538	130 538	–	79 383	–
Produits dérivés de crédit (2)	4 852	84 805	22 679	112 336	109 865	2 471	53 693	1 094
Autres contrats (3)	18 031	10 521	19 326	47 878	47 599	279	26 489	444
<b>Contrats négociables en Bourse</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Position acheteur	45 486	8 900	12	54 398	53 667	731	39 005	–
Position vendeur	50 641	6 012	193	56 846	56 486	360	33 878	306
Options achetées	79 810	5 355	–	85 165	84 739	426	67 311	198
Options vendues	28 160	4 767	–	32 927	32 745	182	28 057	198
Contrats de change								
Position acheteur	222	–	–	222	222	–	546	–
Position vendeur	690	–	–	690	690	–	670	–
Autres contrats (3)	39 726	377	–	40 103	40 103	–	26 256	–
	1 373 393 \$	823 035 \$	325 881 \$	2 522 309 \$	2 382 211 \$	140 098 \$	2 013 956 \$	123 802 \$

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 66 491 millions de dollars (48 935 millions en 2003). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 1 828 millions (1 407 millions en 2003).

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

(3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation, autres que ceux intégrés dans des contrats indexés sur actions.

#### Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Cette valeur du marché est appelée coût de remplacement

puisqu'elle représente ce qu'il nous en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui

**NOTE 21 PRODUITS DÉRIVÉS** (suite)

correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la ou des variables sous-jacentes au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées. Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant d'équivalent-crédit.

La compensation est une technique que nous utilisons qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des succursales déterminées comprenant notre unité et celle de la contrepartie font l'objet d'une compensation, qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous insistons beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans notre politique.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, nous concluons des accords renfermant des clauses d'évaluation à la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, nous avons le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec nous relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties représente une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour les banques et les maisons de courtage dans la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation. Ces montants ne comprennent pas la juste valeur de 266 millions de dollars (82 millions en 2003) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit. La juste valeur de 13 millions de dollars (10 millions en 2003) de certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé aux fins de la présentation de l'information financière est aussi exclue. En 2004 et en 2003, nos pertes sur créances réelles découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

**Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie**

	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Au 31 octobre 2004									
Coût de remplacement positif brut (3)	21 233 \$	12 801 \$	3 417 \$	2 683 \$	40 134 \$	27 121 \$	4 172 \$	8 841 \$	40 134 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(13 168)	(7 926)	(1 624)	(1 426)	(24 144)	(20 093)	–	(4 051)	(24 144)
Coût de remplacement (après les accords de compensation)	8 065 \$	4 875 \$	1 793 \$	1 257 \$	15 990 \$	7 028 \$	4 172 \$	4 790 \$	15 990 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2003	5 696 \$	5 330 \$	1 463 \$	996 \$	13 485 \$	6 298 \$	3 279 \$	3 908 \$	13 485 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du surintendant des institutions financières Canada.
- (3) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

**Risque de crédit lié aux produits dérivés**

	2004			2003		
	Coût de remplacement (1)	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement (1)	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux	13 \$	16 \$	4 \$	51 \$	68 \$	19 \$
Swaps	15 809	21 694	4 779	17 138	22 682	5 258
Options achetées	516	684	231	753	976	346
	16 338	22 394	5 014	17 942	23 726	5 623
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme	10 788	16 216	4 377	10 201	15 148	4 137
Swaps	8 323	16 829	3 483	5 559	11 105	2 428
Options achetées	2 020	3 512	905	1 220	2 052	527
	21 131	36 557	8 765	16 980	28 305	7 092
Produits dérivés de crédit (4)	791	3 894	1 819	713	2 343	744
Autres contrats (5)	1 874	3 643	1 346	1 052	1 949	633
<b>Produits dérivés avant les accords généraux de compensation</b>	<b>40 134</b>	<b>66 488</b>	<b>16 944</b>	<b>36 687</b>	<b>56 323</b>	<b>14 092</b>
Incidence des accords généraux de compensation	(24 144)	(32 534)	(8 205)	(23 202)	(29 671)	(7 772)
<b>Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation</b>	<b>15 990 \$</b>	<b>33 954 \$</b>	<b>8 739 \$</b>	<b>13 485 \$</b>	<b>26 652 \$</b>	<b>6 320 \$</b>

- (1) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.
- (2) Comprend i) le total du coût de remplacement positif de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le surintendant des institutions financières Canada (BSIF).
- (3) Selon les lignes directrices émises par le BSIF.
- (4) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.
- (5) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

**NOTE 22 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT**

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur

capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Les concentrations décrites ci-dessous sont dans les limites établies par la direction.

	2004								2003									
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
<b>Actifs au bilan (1)</b>	<b>174 191 \$</b>	<b>76 %</b>	<b>30 730 \$</b>	<b>13 %</b>	<b>20 259 \$</b>	<b>9 %</b>	<b>4 053 \$</b>	<b>2 %</b>	<b>229 233 \$</b>	<b>157 751 \$</b>	<b>73 %</b>	<b>30 861 \$</b>	<b>14 %</b>	<b>21 930 \$</b>	<b>10 %</b>	<b>4 139 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>214 681 \$</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan (2)</b>																		
Montants engagés et non engagés (3)	54 979 \$	41 %	49 099 \$	36 %	21 850 \$	16 %	9 638 \$	7 %	135 566 \$	59 353 \$	46 %	41 949 \$	33 %	22 845 \$	18 %	4 268 \$	3 %	128 415 \$
Autres	25 503	55	13 597	30	7 013	15	177	–	46 290	18 449	50	14 791	40	3 704	10	156	–	37 100
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (4)	9 968	25	9 951	25	18 324	45	1 891	5	40 134	7 732	21	10 081	27	17 462	48	1 412	4	36 687
	<b>90 450 \$</b>	<b>41 %</b>	<b>72 647 \$</b>	<b>33 %</b>	<b>47 187 \$</b>	<b>21 %</b>	<b>11 706 \$</b>	<b>5 %</b>	<b>221 990 \$</b>	<b>85 534 \$</b>	<b>42 %</b>	<b>66 821 \$</b>	<b>33 %</b>	<b>44 011 \$</b>	<b>22 %</b>	<b>5 836 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>202 202 \$</b>

(1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 41 % (38 % en 2003) et en Colombie-Britannique, 10 % (11 % en 2003). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.

(2) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.

(3) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières, 37 % (39 % en 2003), les gouvernements, 13 % (16 % en 2003), le secteur des mines et de l'énergie, 11 % (12 % en 2003), le transport, 4 % (6 % en 2003), les activités de gros, 4 % (4 % en 2003) et la fabrication, 3 % (3 % en 2003).

(4) La plus forte concentration par type de contrepartie de ce risque de crédit se trouve dans les banques, soit 66 % (66 % en 2003).

**NOTE 23 JUSTE VALEUR ESTIMATIVE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur estimative présentée à la page suivante a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs

estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. C'est pourquoi le montant global de la juste valeur ne représente qu'une estimation à un moment donné et ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel.

**Actifs et passifs financiers**

	2004			2003		
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence
<b>Actifs financiers</b>						
Liquidités et dépôts à des banques	9 978 \$	9 978 \$	– \$	6 013 \$	6 013 \$	– \$
Valeurs mobilières	128 946	129 307	361	128 931	129 159	228
Biens achetés en vertu de conventions de revente	34 862	34 862	–	36 289	36 289	–
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	186 543	188 062	1 519	170 394	172 259	1 865
Autres actifs	61 177	61 512	335	53 628	53 931	303
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	270 959	271 979	(1 020)	259 145	260 536	(1 391)
Autres passifs	76 122	76 140	(18)	63 925	63 112	(813)
Débiteures subordonnées	8 116	8 453	(337)	6 243	6 587	(344)

**NOTE 23 JUSTE VALEUR ESTIMATIVE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Produits dérivés**

	2004				2003	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	30 \$	24 \$	11 \$	10 \$	47 \$	42 \$
Swaps	15 489	15 222	14 689	14 582	16 136	15 934
Options achetées	706	–	523	–	758	–
Options vendues	–	735	–	570	–	773
	16 225	15 981	15 223	15 162	16 941	16 749
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	9 074	9 498	10 448	11 159	9 965	10 540
Swaps sur devises	817	831	1 241	1 177	731	624
Swaps simultanés de taux et de devises	4 852	4 091	6 635	6 243	4 553	3 634
Options achetées	1 461	–	1 985	–	1 200	–
Options vendues	–	1 428	–	1 750	–	1 309
	16 204	15 848	20 309	20 329	16 449	16 107
Produits dérivés de crédit (2)	701	462	787	607	711	374
Autres contrats (3)	1 500	5 069	2 098	5 840	1 103	4 332
	34 630 \$	37 360 \$	38 417	41 938	35 204	37 562
<b>Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			2	17	4	20
Swaps			1 120	783	1 003	847
Options achetées			–	5	–	–
			1 122	805	1 007	867
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			340	278	236	78
Swaps sur devises			–	59	–	–
Swaps simultanés de taux et de devises			447	212	275	99
Options achetées			35	–	20	–
			822	549	531	177
Produits dérivés de crédit (2)			4	13	2	22
Autres contrats (3)			48	92	35	–
			1 996	1 459	1 575	1 066
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation</b>			40 413	43 397	36 779	38 628
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (4)			(817)	(817)	(388)	(388)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (5)			(23 327)	(23 327)	(22 814)	(22 814)
<b>Total</b>			16 269 \$	19 253 \$	13 577 \$	15 426 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

(3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

**Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers****Prêts**

La juste valeur du portefeuille des prêts aux entreprises et aux gouvernements repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur est calculée conformément à une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour les nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance, ajustés pour tenir compte du facteur de risque de crédit, qui est révisé au moins tous les ans. La juste valeur du portefeuille des prêts aux clients est basée sur une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ajustée pour tenir compte principalement du risque lié aux paiements anticipés. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

**Valeurs mobilières**

La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note portant sur les valeurs mobilières des états financiers consolidés (note 5). Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

**Dépôts**

La juste valeur des dépôts à taux fixe portant une échéance fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu). La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

**Produits dérivés**

La juste valeur des produits dérivés est égale à leur valeur comptable, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes. Pour les instruments négociables en Bourse, la juste valeur est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments qui ne sont pas négociables en Bourse ou ceux dont le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur repose sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues,

sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou sur un autre modèle d'établissement des prix approprié, y compris, principalement, les données observables sur le marché.

#### Autres actifs et passifs

La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur, à l'exception des montants relatifs aux produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation.

#### Débtures subordonnées

La juste valeur des débtures subordonnées repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux qui nous sont offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

#### Instruments financiers évalués à la valeur comptable

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur des liquidités, des dépôts à des banques, des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable.

## NOTE 24 CHARGES LIÉES AU RÉALIGNEMENT DE L'ENTREPRISE

Le 9 septembre 2004, le conseil d'administration a approuvé le réalignement de notre structure organisationnelle avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Les objectifs visés par le réalignement de l'entreprise sont l'accélération de la croissance des revenus, la réduction des coûts et la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité de notre exploitation afin de mieux servir notre clientèle. Un aspect clé du réalignement a trait à la réorganisation de nos cinq secteurs existants en trois secteurs, présentés ci-après, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2004 :

- le secteur particuliers et entreprises – Canada, qui comprend nos activités canadiennes de services bancaires et de placement et nos activités d'assurances à l'échelle mondiale, y compris les activités d'assurances canadiennes, américaines et internationales;
- le secteur États-Unis et international, qui comprend les services bancaires et de placements aux États-Unis, les services bancaires et de

courtage dans les Antilles et les services de gestion privée globale à l'échelle internationale;

- le secteur marchés mondiaux des capitaux, qui comprend les services bancaires pour les grandes entreprises, lesquels sont offerts aux grandes entreprises clientes ainsi qu'aux clients commerciaux de grande envergure.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons commencé à mettre en œuvre les autres mesures clés du réalignement de l'entreprise, qui comprennent la rationalisation du personnel et la réduction des frais d'occupation. Nous prévoyons que la majorité de ces mesures de réalignement seront finalisées au cours de l'exercice 2005 bien que certaines obligations en vertu de baux comportent une échéance plus éloignée.

#### Charges liées au réalignement de l'entreprise

	Charges liées aux employés	Charges liées aux locaux	Autres charges	Total des charges
Charges liées au réalignement	166 \$	13 \$	13 \$	192 \$
Versements en espèces	–	–	–	–
Solde au 31 octobre 2004	166 \$	13 \$	13 \$	192 \$

Au 31 octobre 2004, nous avons comptabilisé des charges liées au réalignement de l'entreprise avant impôts totalisant 192 millions de dollars, dont une tranche de 166 millions a trait aux prestations de départ pour 1 660 employés. La distribution des postes parmi les secteurs est la suivante : Banque : 1 030; Investissements : 88; Assurances : 145; Marchés des Capitaux : 113; Services Internationaux : 10; Autres : 274. D'un point de vue géographique, 1 120 postes sont situés au Canada, 477 aux États-Unis et 63 dans d'autres pays. Environ 40 employés avaient reçu un avis au 31 octobre 2004.

Nous procédons actuellement à la fermeture de 38 des 213 succursales de RBC Mortgage Company (RBC Mortgage) aux États-Unis. De plus, en janvier 2005, le siège social de RBC Mortgage à Chicago sera fermé et les activités seront transférées à notre bureau de Houston. Dans nos charges liées au réalignement de l'entreprise, nous avons inclus la juste valeur des obligations futures restantes en vertu de baux, déduction faite des revenus de sous-location prévus, relativement aux locaux que nous avons quittés mais dont nous demeurons le locataire. Nous avons aussi passé en charges les paiements relatifs à l'annulation de baux pour les locaux à l'égard desquels nous avons légalement mis fin à notre obligation en vertu des

baux. La valeur comptable des éléments d'actif hors exploitation des locaux fermés a été incluse dans les charges liées aux locaux. La fermeture de 9 succursales additionnelles de RBC Mortgage et de 10 des 275 succursales de RBC Centura Banks est prévue pour l'exercice 2005. Les charges liées aux locaux relatives à ces fermetures seront comptabilisées au cours de l'exercice 2005.

Nous avons retenu les services d'un cabinet de services professionnels afin d'obtenir des conseils stratégiques et organisationnels relativement aux mesures ayant trait au réalignement de l'entreprise. Une charge de 13 millions de dollars en contrepartie de ces services est comptabilisée au poste Autres dans le tableau ci-dessus.

Au 31 octobre 2004, les charges liées au réalignement de l'entreprise devant être payées au cours des périodes futures s'établissent à 192 millions de dollars et sont comptabilisées dans le bilan consolidé, au poste Autres passifs. Le total des charges liées au réalignement de l'entreprise pour chacun des secteurs est présenté à la note 3. Au 31 octobre 2004, les charges liées aux locaux et les autres charges ont trait aux secteurs RBC Banque et Autres, respectivement.

**NOTE 25 DATES CONTRACTUELLES DE MODIFICATION DES TAUX OU DES ÉCHÉANCES**

Le tableau ci-dessous illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3860, *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2004 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (58,3) milliards de dollars à (19,1) milliards (de (59,1) milliards à (29,0) milliards en 2003).

**Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée**

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et dépôts à des banques	– \$	8 080 \$	120 \$	14 \$	24 \$	540 \$	1 200 \$	9 978 \$
Taux d'intérêt réel		2,76 %	2,83 %	2,08 %	3,76 %	4,07 %		
Valeurs mobilières								
Compte de négociation	–	14 298	3 409	4 940	16 747	17 540	32 388	89 322
Taux d'intérêt réel		2,50 %	2,54 %	2,98 %	3,61 %	4,55 %		
Compte de placement et substitut de prêt	–	15 738	1 403	3 337	11 475	6 013	1 658	39 624
Taux d'intérêt réel		2,37 %	2,96 %	3,23 %	4,06 %	4,51 %		
Biens acquis en vertu de conventions de revente	–	34 315	547	–	–	–	–	34 862
Taux d'intérêt réel		2,38 %	2,56 %	–	–	–		
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	70 256	27 471	5 817	8 291	68 485	6 608	(385)	186 543
Taux d'intérêt réel		4,34 %	4,98 %	5,31 %	5,33 %	5,71 %		
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	68 867	68 867
	70 256	99 902	11 296	16 582	96 731	30 701	103 728	429 196
<b>Passif</b>								
Dépôts	103 850	90 648	14 580	21 529	33 248	4 446	2 658	270 959
Taux d'intérêt réel		1,91 %	2,29 %	2,18 %	3,22 %	3,27 %		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	2 340	120	385	8 693	7 665	5 802	25 005
Taux d'intérêt réel		2,65 %	2,69 %	2,92 %	3,63 %	4,66 %		
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	21 110	489	106	–	–	–	21 705
Taux d'intérêt réel		2,50 %	2,82 %	2,93 %	–	–		
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	82 798	82 798
Débitures subordonnées	–	1 111	–	700	3 586	2 719	–	8 116
Taux d'intérêt réel		2,60 %	–	6,40 %	5,51 %	6,45 %		
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	–	2 300	109	2 409
Taux d'intérêt réel		–	–	–	–	6,68 %		
Capitaux propres	–	–	–	–	550	282	17 372	18 204
Taux d'intérêt réel		–	–	–	5,40 %	5,50 %		
	103 850	115 209	15 189	22 720	46 077	17 412	108 739	429 196
<b>Écart au bilan</b>	(33 594)	(15 307)	(3 893)	(6 138)	50 654	13 289	(5 011)	–
<b>Instruments financiers hors bilan <sup>(1)</sup></b>								
Produits dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif								
Swaps – tranches à payer	–	(54 141)	(388)	(3 011)	(28 834)	(7 659)	–	(94 033)
Taux d'intérêt réel		3,98 %	(0,54) %	3,82 %	4,36 %	5,11 %		
Swaps – tranches à recevoir	–	47 132	1 937	11 455	24 090	9 419	–	94 033
Taux d'intérêt réel		4,24 %	1,63 %	3,28 %	4,37 %	5,62 %		
Produits dérivés utilisés aux fins de négociation	–	9 272	(10 207)	(1 445)	11 890	4 502	(14 012)	–
Taux d'intérêt réel		2,61 %	2,74 %	2,92 %	3,60 %	4,71 %		
	–	2 263	(8 658)	6 999	7 146	6 262	(14 012)	–
<b>Écart total</b>	(33 594)\$	(13 044)\$	(12 551)\$	861 \$	57 800 \$	19 551 \$	(19 023)\$	– \$
Dollars canadiens	(21 350)	(22 833)	1 731	247	49 983	3 568	(11 328)	18
Devises	(12 244)	9 789	(14 282)	614	7 817	15 983	(7 695)	(18)
<b>Écart total</b>	(33 594)\$	(13 044)\$	(12 551)\$	861 \$	57 800 \$	19 551 \$	(19 023)\$	– \$
Dollars canadiens – 2003	(24 709)	(7 433)	(1 860)	4 025	37 851	3 868	(11 705)	37
Devises – 2003	(26 898)	(2 186)	(794)	763	11 109	22 805	(4 836)	(37)
<b>Écart total – 2003</b>	(51 607)\$	(9 619)\$	(2 654)\$	4 788 \$	48 960 \$	26 673 \$	(16 541)\$	– \$

(1) Représente le montant net du capital nominal.

**NOTE 26 RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS**

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada, les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes

comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et des États-Unis sont décrites ci-après.

**Bilans consolidés condensés**

	2004			2003		
	PCGR du Canada	Écarts	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écarts	PCGR des États-Unis
<b>Actif</b>						
Liquidités et montants à recevoir de banques	4 758 \$	– \$	4 758 \$	2 887 \$	– \$	2 887 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	5 220	16	5 236	3 126	(34)	3 092
<b>Valeurs mobilières</b>						
Titres du compte de négociation	89 322	(1 687)	87 635	87 532	(813)	86 719
Titres du compte de placement	38 923	(38 923)	–	41 074	(41 074)	–
Titres de substitut de prêt	701	(701)	–	325	(325)	–
Titres susceptibles de vente	–	39 861	39 861	–	41 619	41 619
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente</b>	<b>34 862</b>	<b>–</b>	<b>34 862</b>	<b>36 289</b>	<b>–</b>	<b>36 289</b>
<b>Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)</b>	<b>186 543</b>	<b>967</b>	<b>187 510</b>	<b>170 394</b>	<b>98</b>	<b>170 492</b>
<b>Autres</b>						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 184	–	6 184	5 943	–	5 943
Montants se rapportant aux produits dérivés	38 891	1 190	40 081	35 612	1 028	36 640
Locaux et matériel	1 756	(25)	1 731	1 670	(15)	1 655
Écart d'acquisition	4 369	47	4 416	4 587	46	4 633
Autres actifs incorporels	523	–	523	580	–	580
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	1 701	1 701	–	3 321	3 321
Actif lié aux comptes distincts	–	120	120	–	224	224
Autres actifs	17 144	15 920	33 064	13 014	5 483	18 497
	<b>429 196 \$</b>	<b>18 486 \$</b>	<b>447 682 \$</b>	<b>403 033 \$</b>	<b>9 558 \$</b>	<b>412 591 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
<b>Dépôts</b>	<b>270 959 \$</b>	<b>616 \$</b>	<b>271 575 \$</b>	<b>259 145 \$</b>	<b>1 373 \$</b>	<b>260 518 \$</b>
<b>Autres</b>						
Acceptations	6 184	–	6 184	5 943	–	5 943
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	25 005	(1 190)	23 815	22 855	(112)	22 743
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	21 705	–	21 705	23 735	–	23 735
Montants se rapportant aux produits dérivés	42 201	669	42 870	37 775	652	38 427
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	6 838	2 514	9 352	5 256	3 374	8 630
Passif lié aux comptes distincts	–	120	120	–	224	224
Autres passifs	27 575	16 065	43 640	21 318	4 881	26 199
<b>Déventures subordonnées</b>	<b>8 116</b>	<b>406</b>	<b>8 522</b>	<b>6 243</b>	<b>338</b>	<b>6 581</b>
<b>Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales</b>	<b>2 409</b>	<b>(885)</b>	<b>1 524</b>	<b>2 388</b>	<b>(914)</b>	<b>1 474</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>18 204</b>	<b>171</b>	<b>18 375</b>	<b>18 375</b>	<b>(258)</b>	<b>18 117</b>
	<b>429 196 \$</b>	<b>18 486 \$</b>	<b>447 682 \$</b>	<b>403 033 \$</b>	<b>9 558 \$</b>	<b>412 591 \$</b>

**NOTE 26 RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS (suite)***États consolidés des résultats condensés*

	2004	2003	2002
Bénéfice net, selon les PCGR du Canada	2 817 \$	3 005 \$	2 762 \$
Écarts :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture (1)	10	(1)	(65)
Entités à détenteurs de droits variables (2)	(19)	(15)	–
Coentreprises (3)	–	(2)	(1)
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance (4)	(603)	(311)	(133)
Produits dérivés et opérations de couverture (1)	(1)	29	156
Reclassement de titres (5)	7	(12)	–
Entités à détenteurs de droits variables (2)	–	1	–
Sociétés en commandite (6)	(11)	–	–
Coentreprises (3)	(146)	(147)	(150)
Autres (9)	(8)	(13)	(2)
Provision pour pertes sur créances			
Reclassement de titres (5)	(1)	6	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance			
Comptabilisation des activités d'assurance (4)			
Frais autres que d'intérêt	615	292	205
Droits à la plus-value des actions (7)	(3)	16	17
Comptabilisation des activités d'assurance (4)	15	36	38
Coentreprises (3)	114	122	122
Entités à détenteurs de droits variables (2)	(35)	–	–
Autres (9)	(2)	(1)	(1)
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices découlant des éléments ci-dessus (8)	38	17	(50)
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Entités à détenteurs de droits variables (2)	52	14	–
<b>Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>2 839 \$</b>	<b>3 036 \$</b>	<b>2 898 \$</b>
Bénéfice par action (10)	4,31 \$	4,47 \$	4,16 \$
Bénéfice dilué par action (10)	4,25 \$	4,42 \$	4,12 \$

**Principaux éléments de rapprochement de l'état des résultats****(1) Produits dérivés et opérations de couverture**

En vertu des PCGR des États-Unis, tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris certains dérivés intégrés dans des instruments hybrides. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de couverture efficace, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture efficace des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur liée à la tranche efficace de la couverture sont inscrites dans les autres éléments cumulés du résultat global dans les capitaux propres, et seront par la suite imputées au revenu net d'intérêt de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie de l'élément couvert ont une incidence sur le bénéfice. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture efficace de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et est imputée aux revenus autres que d'intérêt. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert est généralement contrebalancée par les variations de la juste valeur du produit dérivé.

Selon les PCGR du Canada, les produits dérivés intégrés dans des instruments hybrides ne font habituellement pas l'objet d'une comptabilisation distincte à l'exception de ceux liés aux contrats de dépôt indexés sur actions comme le permet la note d'orientation concernant la comptabilité n° 17, *Contrats de dépôt indexés sur actions*. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de couverture efficace, les variations de la juste valeur sont inscrites dans les revenus autres que d'intérêt. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée au moment de l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, *Relations de couverture*, sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes de transition sont portés aux résultats au moment où l'élément couvert initial a une incidence sur le revenu net d'intérêt. Lorsque des instruments dérivés désignés à titre de couverture répondent aux conditions de couverture efficace, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les gains et les pertes sont reportés et

comptabilisés sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts à titre d'ajustements du revenu net d'intérêt. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des produits dérivés et des opérations de couverture aurait augmenté de 9 millions de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 et aurait entraîné une augmentation de 43 millions des prêts, une augmentation de 910 millions des autres actifs, une augmentation de 158 millions des dépôts, une augmentation de 464 millions des autres passifs, une augmentation de 406 millions des débiteurs subordonnés, une diminution de 33 millions des dépôts productifs d'intérêts à des banques et une diminution de 108 millions des capitaux propres au 31 octobre 2004.

**(2) Entités à détenteurs de droits variables**

Conformément au FIN 46R, nous consolidons, en vertu des PCGR des États-Unis, les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsque nous en sommes le principal bénéficiaire. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des risques de pertes découlant des activités de l'EDDV. L'application des PCGR du Canada, en attendant l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, nous consolidons ces entités si nous en avons le contrôle pour ce qui est des avantages économiques et si nous assumons les risques qui s'y rattachent. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des EDDV aurait entraîné l'augmentation des prêts de 924 millions de dollars, l'augmentation des dépôts de 266 millions, l'augmentation des dépôts productifs d'intérêts à des banques de 49 millions, l'augmentation des autres passifs de 1 012 millions, l'augmentation des autres actifs de 44 millions, la diminution des valeurs mobilières de 624 millions et la diminution de la participation sans contrôle dans des filiales de 885 millions au 31 octobre 2004. Toutefois, il n'y aurait eu aucune incidence nette sur le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004.

(3) *Coentreprises*

En vertu des PCGR des États-Unis, les placements dans les coentreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et font l'objet d'une consolidation proportionnelle en vertu des PCGR du Canada. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des coentreprises aurait diminué les autres actifs et autres passifs de 80 millions de dollars au 31 octobre 2004, mais n'aurait eu aucune incidence sur le bénéfice net.

(4) *Comptabilisation des activités d'assurance*

Placements à revenu fixe : en vertu des PCGR des États-Unis, les placements à revenu fixe sont inclus dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans les autres éléments cumulés du résultat global à l'état des capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. En vertu des PCGR du Canada, les placements à revenu fixe sont classés comme des titres du compte de placement et inscrits au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis dans les revenus autres que d'intérêt sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne peut excéder 20 ans.

Titres de participation : en vertu des PCGR des États-Unis, les titres de participation sont classés dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont inclus dans les autres éléments cumulés du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. En vertu des PCGR du Canada, les titres de participation compris dans les titres du compte de placement sont initialement comptabilisés au coût. La valeur comptable des titres de participation est ajustée trimestriellement de 5 % de l'écart entre la valeur marchande et la valeur comptable antérieurement ajustée. Les gains et les pertes réalisés sont reportés et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : en vertu des PCGR des États-Unis, les obligations liées aux contrats d'assurance, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes de ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance sont établies au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, aux dividendes des polices et aux charges d'exploitation. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses sont mises à jour afin de refléter les résultats de l'expérience et des conditions de marché réelles.

Revenus tirés des activités d'assurance : en vertu des PCGR des États-Unis, les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat, et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en déduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. En vertu des PCGR du Canada, les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les obligations futures liées aux indemnités d'assurance

sont imputées aux indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Coûts d'acquisition de polices : en vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Réassurance : en vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif du bilan consolidé. En vertu des PCGR du Canada, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Fonds distincts : en vertu des PCGR des États-Unis, les fonds distincts sont inclus dans les états financiers consolidés. En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs liés aux fonds distincts ne sont pas inclus dans le bilan consolidé.

L'application des PCGR des États-Unis à ces éléments de rapprochement aurait augmenté le bénéfice net de 18 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004, et aurait entraîné l'augmentation des autres actifs de 2 048 millions, l'augmentation des autres passifs de 1 949 millions et l'augmentation des capitaux propres de 99 millions au 31 octobre 2004.

(5) *Reclassement de titres*

En vertu des PCGR des États-Unis, les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation ou titres susceptibles de vente et sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes nets non réalisés sur les titres susceptibles de vente, en excluant les impôts connexes, sont comptabilisés parmi les autres éléments cumulés du résultat global, dans les capitaux propres, sauf lorsque la variation de la valeur marchande est efficacement couverte par des produits dérivés. Ces gains ou ces pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus autres que d'intérêt où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres susceptibles de vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Selon les PCGR du Canada, les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût non amorti), ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt sont comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, si nécessaire, sont réduits d'une provision pour pertes sur créances. L'application des PCGR des États-Unis au classement des valeurs mobilières aurait augmenté le bénéfice net de 5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004, et aurait entraîné l'augmentation des valeurs mobilières de 374 millions, l'augmentation des capitaux propres de 234 millions et la diminution des autres actifs de 140 millions au 31 octobre 2004.

(6) *Sociétés en commandite*

En vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui représentent plus de 3 % à 5 % de la participation totale. En vertu des PCGR du Canada, nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus. L'utilisation d'un seuil moins élevé dans l'application de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation selon les PCGR des États-Unis aurait diminué le bénéfice net de 7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004, augmenté les autres actifs de 95 millions et diminué les valeurs mobilières de 102 millions et les capitaux propres de 7 millions au 31 octobre 2004.

(7) *Droits à la plus-value des actions*

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options octroyées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions combinées. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un

**NOTE 26 RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS (suite)**

montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Conformément aux PCGR des États-Unis relatifs à ce type de régime, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Toutefois, selon les PCGR du Canada, un tel régime donne lieu à un passif, et la charge de rémunération doit être mesurée en prenant pour hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation de la charge de rémunération aurait diminué de 2 million de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 et aurait entraîné une augmentation de 17 millions des capitaux propres, une diminution des autres actifs de 10 millions et une diminution des autres passifs de 27 millions au 31 octobre 2004.

**(8) Impôts sur les bénéfices**

En vertu des PCGR des États-Unis, en plus de l'incidence fiscale des différences mentionnées dans les principaux éléments de rapprochement de l'état des résultats, l'incidence de la variation des taux d'imposition sur les impôts reportés est inscrite lorsque la modification du taux d'imposition a été promulguée. En vertu des PCGR du Canada, ces incidences sont inscrites lorsque le taux d'imposition modifié est pratiquement en vigueur.

**(9) Autres**

Les autres différences entre les PCGR des États-Unis et du Canada ont trait au droit de compensation, à l'adoption du Staff Accounting Bulletin No. 105, *Application of Accounting Principles to Loan Commitments* (SAB 105) de la SEC et à d'autres éléments relativement peu importants. L'incidence nette de ces éléments se traduirait par une diminution du bénéfice net de 1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2004 et par une augmentation des valeurs mobilières de 152 millions, une augmentation des dépôts de 192 millions, une augmentation des capitaux propres de 3 millions, une augmentation des autres actifs de 121 millions et une augmentation des autres passifs de 78 millions au 31 octobre 2004.

**(10) Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action (EITF 03-6)**

En 2004, nous avons adopté l'EITF 03-6, intitulé *Participating Securities and the Two-Class Method under FASB Statement No. 128, Earnings per Share*, en vertu des PCGR des États-Unis. Cet EITF exige une modification du calcul du bénéfice par action afin de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non répartis de l'entité publiante lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective. Cet EITF est en vigueur pour

les périodes ouvertes après le 31 mars 2004 et exige un ajustement rétroactif du bénéfice par action déclaré pour les périodes antérieures. Cet EITF 03-6 a réduit le bénéfice par action de tous les exercices présentés de moins de un cent, sauf en ce qui a trait à l'exercice terminé le 31 octobre 2004 pour lequel la réduction s'est établie à environ un cent. Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis pour 2003 ont été retraités pour refléter une réduction de un cent.

**Principaux éléments de rapprochement du bilan****Obligation additionnelle au titre des prestations constituées**

Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées, les PCGR des États-Unis exigent que l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté soit inscrit parmi les autres éléments cumulés du résultat global. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation de l'obligation additionnelle au titre des prestations constituées aurait augmenté les autres actifs de 35 millions de dollars et les autres passifs de 102 millions, et aurait entraîné une diminution des capitaux propres de 67 millions au 31 octobre 2004.

**Comptabilisation à la date de transaction**

En vertu des PCGR des États-Unis, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction, ce qui entraîne l'inscription des valeurs mobilières à la date de transaction au bilan consolidé et à l'état consolidé des résultats. En vertu des PCGR du Canada, la comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour le bilan consolidé, ce qui entraîne l'inscription des valeurs mobilières à la date de règlement et la comptabilisation à la date de transaction est utilisée pour l'état consolidé des résultats. L'application de la comptabilisation à la date de transaction à notre bilan consolidé aurait augmenté les autres actifs de 8 567 millions de dollars et les autres passifs de 7 317 millions, et aurait entraîné la diminution des valeurs mobilières de 1 250 millions au 31 octobre 2004.

**Garanties autres qu'en espèces**

En vertu des PCGR des États-Unis, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées au bilan consolidé à titre d'actif avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner à nouveau en garantie. En vertu des PCGR du Canada, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des garanties autres qu'en espèces aurait augmenté les autres actifs et les autres passifs de 7 363 millions de dollars au 31 octobre 2004.

**NOTE 27 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

L'événement important suivant a eu lieu après le 31 octobre 2004, mais avant la publication de nos états financiers consolidés de l'exercice 2004.

Le 23 novembre 2004, nous avons accepté de céder Liberty Insurance Services Corp. (LIS) à IBM. La vente, dont la clôture est prévue d'ici le 31 décembre 2004, sous réserve du respect des conditions habituelles, y compris la réception des approbations des organismes de réglementation,

entraînera le transfert d'environ 700 employés de LIS chez IBM. Le total de l'actif et le total du passif de LIS sont négligeables pour RBC Assurances et la vente devrait entraîner un gain minime. Relativement à l'entente de vente, nous avons conclu une entente de services à long terme avec IBM en vertu de laquelle IBM exécutera certaines fonctions de traitement et de gestion pour le compte des activités américaines de RBC Assurances.